

Approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit



Groupe
Banque européenne
d'investissement

Approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit

Approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit

© Banque européenne d'investissement, 2022.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante :

publications@eib.org

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également écrire à l'adresse : info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheubank

Imprimé sur du papier FSC®.

Table des matières

Résumé analytique	1
Les situations de fragilité ou de conflit au centre de l'attention de la BEI	1
Programme stratégique	3
Raison d'être, vision et finalité	4
Stratégie en matière d'engagement	5
Perspectives	7
PARTIE I – Introduction	8
En quoi la fragilité et les conflits sont-ils importants ?	8
Comprendre les situations de conflit et de fragilité	12
Programme stratégique	16
PARTIE II – Stratégie en matière d'engagement dans des situations de fragilité ou de conflit	18
Proposition de valeur de la BEI	18
Stratégie en matière d'engagement	19
Orientations en matière d'engagement	25
Piliers et domaines de mise en œuvre.....	30
Premier pilier – Réactivité opérationnelle	30
Deuxième pilier – Cadre institutionnel	37
Troisième pilier – Partenariats stratégiques	40
Perspectives	43

Sigles et acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
FEDD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
BEI	Banque européenne d'investissement
CDES	Cadre de durabilité environnementale et sociale
UE	Union européenne
SFC	Situations de fragilité ou de conflit
DG INTPA	Direction générale Partenariats internationaux
IVDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations unies

Résumé analytique

Les situations de fragilité ou de conflit au centre de l'attention de la BEI

- i. **La BEI (la Banque) reconnaît que pour contribuer à l'avènement d'un monde prospère, inclusif, résilient et durable, elle doit relever le défi d'intervenir dans des pays en situation de fragilité et (ou) de conflit.** Un nombre croissant de personnes vivent dans des situations de fragilité ou de conflit (SFC) et les liens entre la fragilité, les conflits et les grandes tendances mondiales – telles que les changements climatiques, les déplacements forcés et les migrations, la pauvreté, la transformation numérique, l'urbanisation, les inégalités et les conséquences de la pandémie de coronavirus – requièrent une attention accrue. Il est crucial de faire face aux menaces que représentent les situations de fragilité ou de conflit pour concrétiser les ambitions planétaires formulées dans les objectifs de développement durable (ODD) et d'autres accords mondiaux, tels que l'accord de Paris sur les changements climatiques.
- ii. **Par son soutien financier efficace, la BEI appuie des résultats en matière de développement qui contribuent à la résilience, à la paix et à la stabilité dans les situations de fragilité ou de conflit.** La Banque est consciente de l'ampleur des besoins et des défis associés aux situations de fragilité ou de conflit ainsi que du rôle stratégique qu'elle a à jouer – aux côtés d'autres instances européennes et internationales – pour y répondre. Cela passe par un effort conjoint de la part de l'ensemble des organisations nationales et internationales, le financement du développement constituant un élément essentiel.
- iii. **Le conflit en Ukraine et ses répercussions considérables dans les pays de l'UE et au-delà ont souligné l'importance de cet enjeu et du rôle de la BEI dans le cadre de la réponse collective de l'UE.** La BEI est déterminée à contribuer à remédier à ces répercussions, en plus d'apporter un soutien au processus de redressement et de reconstruction de l'Ukraine lorsque les conditions le permettront.
- iv. **La BEI constate que ses pays d'intervention à l'extérieur de l'Union européenne présentent différents niveaux de fragilité et de conflit et, partant, des besoins, des capacités et des contextes changeants qui diffèrent entre eux.** Il existe différentes méthodes de classification des pays en situation de fragilité ou de conflit. Néanmoins, la présente approche stratégique en matière de fragilité et de conflit accorde de l'importance à la contextualisation et à la nature multidimensionnelle de la fragilité et des conflits et s'aligne sur l'approche de l'UE, en mettant l'accent sur les risques prospectifs qui contribuent à l'axe prioritaire de réactivité et de prévention des conflits.

- v. **La BEI a acquis une longue expérience des interventions dans des situations de fragilité ou de conflit, englobant un large éventail d'activités.** Cela fait plus de 60 ans qu'elle intervient dans des pays en développement, y compris dans des situations de fragilité ou de conflit, et qu'elle joue un rôle de premier plan dans le soutien aux objectifs stratégiques de l'Union européenne dans le monde. En 2021, la BEI a signé des accords portant sur des investissements dans des situations de fragilité ou de conflit pour un montant de 1,7 milliard d'EUR¹. Ces investissements représentaient 23 % du total des investissements de la BEI à l'extérieur de l'Union européenne². Globalement, la BEI est déjà présente dans 43 des 57 pays classés comme fragiles par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle est l'une des premières institutions de financement du développement à promouvoir la sensibilité aux conflits dans ses opérations et le présent document tient compte des enseignements qui ont été tirés de cette expérience.
- vi. **S'appuyant sur cette expérience, la présente approche stratégique en matière de fragilité et de conflit synthétise la démarche de la BEI et expose sa conception des interventions dans les situations de fragilité ou de conflit pour la période 2022-2027.** Elle reflète la grande priorité de l'Union européenne qu'est la promotion de la paix et de la stabilité dans le monde à l'appui des ODD et elle fournit des orientations stratégiques, permettant à la Banque de renforcer les synergies dans le cadre de l'Équipe Europe³ et avec d'autres partenaires internationaux.

¹ Sur la base de la liste présentée dans le rapport États de fragilité de l'OCDE (2020), Éditions OCDE, Paris.

² [Rapport d'activité 2021 de la Banque européenne d'investissement \(eib.org\)](https://www.eib.org/press/2022/01-2022-annual-report)

³ L'Équipe Europe se compose de l'Union européenne, des États membres de l'UE, y compris leurs agences de mise en œuvre et leurs banques publiques de développement, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Depuis son lancement en avril 2020 dans le cadre de la réponse globale de l'Union européenne à la pandémie de coronavirus, le concept d'Équipe Europe a été élargi afin d'améliorer encore la cohérence et la coordination des efforts, notamment au niveau des pays partenaires.

Programme stratégique

- vii. **La présente approche stratégique donne suite aux conclusions sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement (AFED) adoptées par le Conseil de l'Union européenne en 2021.** Dans ces conclusions, le Conseil invite la BEI à élaborer des stratégies spécifiques pour accroître l'impact sur le développement de ses opérations dans les pays partenaires, à augmenter la présence locale de la Banque sur le terrain au cas par cas et à approfondir les partenariats dans le cadre de l'approche de l'Équipe Europe. Il souligne également l'importance de concentrer les investissements dans les domaines où les besoins sont les plus aigus, comme les pays en situation de fragilité ou de conflit.
- viii. **L'approche stratégique s'inscrit également dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Europe dans le monde⁴, le principal mandat de la BEI à l'extérieur de l'Union européenne, qui demande également qu'une attention particulière soit accordée aux pays en situation de fragilité ou de conflit.** Compte tenu du rôle de soutien à la politique de développement de l'UE que lui confèrent les traités, la Banque intervient dans le cadre de mandats et de structures spécifiques à l'extérieur de l'Union européenne en vertu d'une garantie budgétaire de l'Union, qui est principalement régie par l'IVCDI pour la période 2021-2027. L'IVCDI favorise une coordination plus poussée entre tous les acteurs concernés afin de soutenir la résilience, une paix positive et stable et la prévention de futures violences. La présente approche stratégique soutient la mise en œuvre de l'IVCDI, en contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques plus larges de l'UE dans le monde.
- ix. **En 2021 également, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la création d'une branche spécialisée pour ses activités à l'extérieur de l'Union européenne : BEI Monde. Cette nouvelle organisation donne une impulsion pour renforcer les effets sur le développement des activités de la Banque à l'échelle mondiale, y compris dans les situations de fragilité ou de conflit.** BEI Monde appuiera l'action extérieure de l'UE en soutenant des investissements qui contribuent à consolider la paix, à renforcer la résilience et à promouvoir une croissance inclusive dans les pays partenaires hors de l'Union européenne. L'approche stratégique vis-à-vis des situations de fragilité ou de conflit fera partie intégrante de l'approche de BEI Monde.
- x. **Enfin, la plupart des acteurs du développement, y compris d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement, ont mis en place des stratégies spécifiques pour lutter contre les situations de fragilité ou de conflit.** La BEI noue souvent des partenariats et s'associe à ces acteurs lorsqu'elle procède à des investissements dans ces situations de fragilité ou de conflit. L'approche stratégique permettra à la Banque de poursuivre la convergence et l'alignement de ce programme et des objectifs souhaités avec les institutions homologues.

⁴ Commission européenne, Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Europe dans le monde (Commission européenne, 2021). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2018%3A460%3AFIN>

Raison d'être, vision et finalité

- xi. **La BEI est consciente des efforts spécifiques qu'il convient de déployer pour intervenir efficacement dans les situations de fragilité ou de conflit.** Les investissements dans les situations de fragilité ou de conflit posent de nombreux défis, notamment l'absence de données suffisantes, des risques accrus⁵ et des niveaux d'incertitude plus élevés, ainsi qu'un cadre juridique et réglementaire plus fragile. La BEI pourra être invitée à agir rapidement dans des situations de crise et devra faire face à l'incertitude et à un faible degré de prévisibilité. La présente approche stratégique vise essentiellement à relever ces défis, en permettant à la Banque de concevoir et de mettre en œuvre progressivement des solutions et stratégies spécifiques pour faciliter la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de ses interventions dans des situations de fragilité ou de conflit. Il s'agit de privilégier désormais des approches plus axées sur l'anticipation et la prévention que sur la réaction. Parallèlement, l'approche stratégique reflète la nature multidimensionnelle de la fragilité et des conflits et reconnaît que les différentes approches se complètent et peuvent être mises en œuvre simultanément.
- xii. **L'approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit a vocation à contribuer à renforcer la résilience, la stabilité et la paix des sociétés, en veillant à ne laisser aucune région ni aucune personne de côté.** La BEI n'y parviendra pas seule, mais sa contribution s'entend dans le cadre d'un effort paneuropéen plus large et s'inscrit dans droit fil de l'IVCDCI – Europe dans le monde et des priorités de l'action extérieure de l'Union européenne et des partenariats renforcés avec d'autres organisations.

Les nouvelles ambitions de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit sont les suivantes : améliorer encore son soutien aux projets axés sur l'impact ; renforcer la durabilité de ses investissements dans ces situations ; soutenir les efforts de prospection de projets ; affiner le suivi et la mesure de l'impact ; veiller à l'apprentissage institutionnel en matière de fragilité et de conflit ; et améliorer la visibilité de ses interventions dans ces situations. L'approche stratégique vise à avoir une incidence positive sur l'ensemble des aspects de l'organisation et des opérations de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit.

- xiii. **L'approche stratégique vise à ce que l'engagement de la BEI dans des situations de fragilité ou de conflit soit efficient et efficace, grâce à des contributions stratégiques 1) à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, 2) à la réduction de la fragilité et au renforcement de la résilience, 3) au redressement et 4) à la réponse aux crises.** Les investissements de la BEI contribuent à la réalisation de ces objectifs de plusieurs manières. Par exemple, les progrès en matière de durabilité et d'inclusion sociales peuvent réduire les conflits fondés sur des revendications ; la croissance économique inclusive et le développement du secteur privé créent des possibilités d'emploi et des choix de vie à même de générer une croissance et une prospérité plus équitables ; des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques peuvent renforcer la résilience et réduire les migrations et les déplacements forcés. Dans la mesure du possible, la BEI s'efforcera dans ses activités d'atteindre ces objectifs stratégiques liés aux situations de fragilité ou de conflit, en plus d'autres objectifs socio-économiques.

⁵ Il peut s'agir de risques fiduciaires, souverains, macroéconomiques, opérationnels, de sécurité, de réputation, etc.

Stratégie en matière d'engagement

xiv. **La stratégie en matière d'engagement repose sur des principes directeurs qui sont inhérents au processus d'identification, de conception et de mise en œuvre des projets de la BEI et, partant, participent du succès de l'approche stratégique en matière de fragilité et de conflit.**

Ces principes sont les suivants :

- **la primauté des politiques.** Dans la pratique, ce principe exige : i) la conformité totale des institutions européennes avec les politiques de l'Union et ii) la cohérence des politiques à tous les niveaux et entre tous les acteurs de l'UE. Le mandat de l'IVCDI – Europe dans le monde renforce la primauté des politiques en associant systématiquement la BEI au processus global de programmation de l'UE.
- **la contextualisation.** Dans le cadre des efforts de l'UE, la BEI suivra une approche en matière de fragilité et de conflit propre au contexte. En partenariat avec d'autres, la Banque aura pour objectif de renforcer sa compréhension du contexte afin de contribuer à l'élaboration de réponses différenciées à des facteurs spécifiques de fragilité et de conflit et de faire en sorte que les instruments déployés soient adaptés au contexte.
- **les investissements axés sur l'impact.** Dans les situations de fragilité ou de conflit, les investissements de la BEI ont vocation à générer un impact élevé en soutenant des économies et des sociétés productives, durables et inclusives. Pour ce faire, il conviendra de mieux identifier et de promouvoir les investissements ayant le plus fort impact, notamment ceux qui susceptibles de contribuer à la prévention des conflits, au renforcement de la résilience et au soutien au redressement et à la consolidation de la paix.
- **la sensibilité aux conflits.** À tout le moins, la BEI cherche à éviter d'aggraver un conflit lorsqu'elle intervient dans des environnements sujets aux conflits ou touchés par un conflit (principe de ne pas causer de préjudice). Lorsque cela est nécessaire et possible, les investissements de la BEI visent également à contribuer aux efforts de prévention des conflits, de redressement et de consolidation de la paix (principe d'agir pour le bien). L'approche tenant compte des conflits aide le personnel à gérer l'exposition du projet aux risques liés aux conflits et à recenser les possibilités de consolidation de la paix qui dont il pourrait tirer parti.
- **la durabilité et l'inclusion sociales.** L'exclusion, les inégalités et le sentiment d'injustice figurent parmi les principales causes profondes de la fragilité et des conflits. La durabilité et l'inclusion sociales sont au cœur de la vision, des mandats et des politiques de la Banque et, par conséquent, ses interventions dans les situations de fragilité ou de conflit seront conformes à l'approche du cadre pour la durabilité et l'inclusion sociales de la BEI visant à *faire respecter* les droits humains, à *inclure* pour parvenir à l'égalité des chances, à *approcher et cibler* pour corriger les inégalités et ne laisser personne de côté et à *assurer la pérennité* en renforçant la résilience et la préparation.

- xv. **Guidée par ces principes, la BEI s’efforcera d’adapter son engagement en fonction du contexte spécifique et des niveaux de fragilité et de conflit, ainsi que de son propre avantage comparatif, de ses capacités et de ses mandats.** Sur la base de l’expérience qu’elle a acquise à ce jour et des bonnes pratiques internationales, quatre grandes orientations ont été définies. Ces orientations ne sont ni exclusives ni linéaires ; par conséquent, elles peuvent être appliquées simultanément dans un pays qui présente différents niveaux de fragilité ou de conflit(s) sur son territoire :
- a. **promotion de la prévention** : la Banque a l’intention de promouvoir la prévention des conflits et le renforcement de la résilience dans les situations de fragilité où la défaillance des institutions, la mauvaise gouvernance et (ou) la fragilité économique, environnementale, politique, sécuritaire et sociétale créent un risque élevé de conflit.
 - b. **poursuite de l’engagement** : dans les situations où un conflit de grande intensité est en cours, la Banque travaillera dans le pays en étroite coordination avec la délégation de l’UE et d’autres partenaires de l’UE et acteurs du développement afin de déterminer si elle doit s’engager, et de quelle manière.
 - c. **soutien au redressement et à la paix** : la BEI soutiendra la reconstruction, le redressement et le programme de paix dans les situations où le conflit actif s’est atténué et où des perspectives d’investissement positives en faveur de la résilience future (à l’échelle nationale et régionale) et de la croissance sont devenues réalistes.
 - d. **réponse aux crises** : les mesures de préparation et de réponse aux crises s’inscrivent à l’appui du soutien plus large de l’Union européenne à la paix et à la stabilité dans les situations de fragilité ou de conflit. Dans le cadre de la réponse collective de l’UE, la BEI s’efforcera de répondre aux différents types de crises dans les situations de fragilité ou de conflit selon les besoins (intensification du conflit, pandémie, crise financière, crise des réfugiés, catastrophe naturelle, etc.).
- xvi. **La stratégie en matière d’engagement repose sur trois piliers de mise en œuvre : i) les réponses opérationnelles, ii) le cadre institutionnel et iii) les partenariats stratégiques.** Ensemble, ces trois piliers représentent les fonctions essentielles nécessaires pour permettre des opérations efficaces et efficaces dans les situations de fragilité ou de conflit. Cela va de l’amélioration de la base de connaissances dans les domaines d’intervention de la BEI ou la promotion d’initiatives phares (réponses opérationnelles) au renforcement des compétences du personnel et des capacités de suivi, d’évaluation et d’apprentissage dans le domaine de l’impact (cadre institutionnel), en passant par l’approfondissement de l’action conjointe avec d’autres organes de l’UE et la consolidation de la collaboration avec des banques multilatérales de développement et (ou) des institutions de financement du développement et d’autres organisations intéressées (partenariats stratégiques).
- xvii. **Les piliers de mise en œuvre dans leur ensemble devraient permettre à la BEI de s’engager utilement dans les situations de fragilité ou de conflit grâce à une attention accrue doublée de solides capacités opérationnelles et institutionnelles.** Les réponses opérationnelles de la BEI – y compris les instruments utilisés, les ressources engagées, les innovations en matière de panachage et les approches des risques – seront mieux adaptées aux situations de fragilité ou de conflit, dans le droit fil des politiques de l’UE. Le personnel de la Banque sera mieux préparé et aura davantage de moyens d’action pour intervenir de manière adaptée dans les situations de fragilité ou de conflit. Il pourra s’appuyer sur un cadre institutionnel renforcé qui

sert l'efficacité du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et de la communication concernant les interventions de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit. Les partenariats stratégiques seront également un soutien. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité permettra à la BEI d'adapter son approche ou ses modalités de mise en œuvre à court terme, si nécessaire.

Perspectives

- xviii. **L'approche stratégique en matière de fragilité et de conflit vise à renforcer la contribution de la BEI aux objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne liés à la prévention des conflits, à la paix et à la stabilité, ainsi que sa capacité à agir rapidement en cas de crise, dans le cadre de son modèle économique et de ses mandats.** Elle s'appuie sur la proposition de valeur de la BEI en tant que bailleuse de fonds de premier plan qui s'associe à des partenaires pour relever les principaux défis en matière de développement dans les situations de fragilité ou de conflit. L'approche stratégique reflète le mode de travail de la Banque et sa capacité à soutenir les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des projets. Les améliorations prévues au titre des piliers de mise en œuvre contribueront à renforcer l'identification et la mise en œuvre de projets à impact tenant compte des conflits. Les accords de partenariat élargiront les possibilités de collaboration avec d'autres partenaires de développement et de poursuite d'un engagement constructif dans l'esprit du lien entre aide humanitaire, développement et paix, avec pour objectif de remédier aux causes profondes des crises et de mettre au point des solutions durables.
- xix. **BEI Monde mobilise les ressources, les connaissances et les réseaux de la BEI pour ses opérations à l'extérieur de l'Union européenne.** Sa structure favorise des partenariats solides et ciblés au sein de l'Équipe Europe. La présente approche stratégique aidera BEI Monde à mieux promouvoir, au niveau mondial, les objectifs de l'action extérieure de l'UE dans les situations de fragilité ou de conflit, que sont notamment la paix et la sécurité, l'action en faveur du climat et la résilience économique, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, et l'assistance accrue aux collectivités défavorisées. Forte de cette approche et soutenue par des mandats spécifiques de l'Union européenne, elle est mieux outillée pour renforcer l'impact de la BEI sur le développement dans les situations de fragilité ou de conflit.
- xx. **L'expérience de la BEI, comme celle des organisations homologues, montre que les solutions universelles ne sont pas efficaces dans les situations de fragilité ou de conflit et que la complexité des différents contextes exige des pratiques de gestion adaptative.** Cela a une incidence sur la conception des investissements, la mise en œuvre des normes environnementales et sociales, la définition du cadre des procédures et le suivi des projets dans leur contexte. La présente approche stratégique expose les principaux éléments permettant de renforcer les dispositions internes et les accords de partenariat qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs susmentionnés et seront encore étoffés dans les années à venir.
- xxi. **L'approche stratégique servira de base à un plan de mise en œuvre interne par étapes qui sera élaboré ultérieurement.** Le plan de mise en œuvre définira plus avant les mesures spécifiques à prendre, leur ordre de priorité et leur planification.

PARTIE I – Introduction

En quoi la fragilité et les conflits sont-ils importants ?

1. **La fragilité et les conflits comptent parmi les principaux obstacles à la réalisation des ambitions mondiales en matière de développement.** Compte tenu du nombre croissant de personnes vivant dans des situations de fragilité ou de conflit (SFC) et de la concentration des personnes d'une extrême pauvreté dans ces situations⁶, il importe plus que jamais de s'attaquer aux causes et aux effets de la fragilité et des conflits pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et honorer d'autres accords mondiaux tels que l'accord de Paris sur les changements climatiques.
2. **La fragilité s'est aggravée à l'échelle mondiale, sous l'effet d'une série de facteurs et de tendances lourdes d'ordre social, politique, économique et environnemental.** L'aggravation des inégalités, le manque de perspectives, la discrimination et l'exclusion alimentent les revendications et le sentiment d'injustice, en particulier dans des contextes de mauvaise gouvernance et de services insuffisants pour répondre aux besoins de populations diverses. Les changements climatiques, l'évolution démographique, les déplacements forcés et les migrations, l'insécurité alimentaire, la transformation numérique et l'extrémisme violent sont des tendances lourdes imbriquées. Ces facteurs peuvent aggraver la vulnérabilité aux chocs et aux crises, accroître le risque de conflits violents et créer des effets de contagion transfrontaliers à l'échelle régionale voire mondiale. L'impact de la pandémie de coronavirus a encore aggravé ces facteurs et devrait rester important dans un avenir prévisible.

Pourquoi le terme « Situations de fragilité ou de conflit » (SFC) ?

Bien que la fragilité et les conflits s'envisagent souvent au niveau des pays, la référence à des « situations » souligne que la fragilité et les conflits peuvent revêtir des dimensions tant infranationales que supranationales ou régionales. Il est essentiel de considérer la spécificité de la situation de fragilité ou de conflit pour comprendre la dynamique et fournir un soutien au développement qui a un impact porteur de transformation au niveau approprié (infranational, national ou régional). Dans la présente approche stratégique, le terme « SFC » englobe les pays en situation de crise, d'après-crise, de fragilité et de vulnérabilité.

⁶ En 2020, avant le coronavirus (COVID-19), les situations de fragilité concernaient 23 % de la population mondiale et 76,5 % de l'ensemble des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde. [Résumé | États de fragilité \(2020\) | iLibrary OCDE \(oecd-ilibrary.org\)](#)

3. **Les conflits sont de plus en plus complexes et longs sur fond de multiplication des groupes armés non étatiques, ce qui complique encore davantage la dynamique des conflits et les perspectives de paix.** Aujourd'hui, la plupart des conflits armés sont internes et comportent des éléments d'insurrection localisée, de violence intercommunautaire et de criminalité organisée. Les phases de conflit actif et d'après-conflit sont de plus en plus floues. L'intervention de tiers dans les conflits s'est accrue depuis 2010, ce qui ajoute un niveau de complexité supplémentaire aux confrontations internes qui se propagent souvent dans les pays voisins. Le nombre de conflits armés internes a plus que doublé entre 2001 et 2016, passant de moins de 30 à plus de 70⁷. La paix et la sécurité en Europe et le maintien du système international fondé sur des règles demeurent une priorité absolue pour l'Union européenne, et la BEI soutient les aspects civils connexes de la gestion des crises lorsque la situation le permet.
4. **Les liens entre la fragilité, les conflits et d'autres thèmes de développement sont de plus en plus évidents. Citons notamment les éléments suivants :**
- **les liens entre fragilité, conflits et changements climatiques se renforcent mutuellement.** Une pression accrue sur les écosystèmes et les ressources, des avantages inéquitables découlant des efforts d'atténuation des changements climatiques et une vulnérabilité accrue des groupes déjà marginalisés sont autant de facteurs qui concourent à une augmentation des risques de conflit et de fragilité. Le risque de catastrophe est particulièrement élevé dans les situations de fragilité. Les zones en situation de fragilité devraient donc subir des effets disproportionnés des changements climatiques, étant donné qu'elles sont généralement moins aptes à faire face aux aléas et catastrophes naturels. Ces effets affectent inégalement une population ou une zone géographique, une situation susceptible d'avoir des conséquences déstabilisatrices. Il s'agit d'un défi de plus en plus aigu dans de nombreuses situations de fragilité ou de conflit. Dans le même temps, ce lien offre à la Banque l'occasion de conférer un plus grand impact à son action dans les situations de fragilité ou de conflit par des mesures ciblées en faveur du climat susceptibles de répondre à la fois aux objectifs climatiques et aux objectifs de prévention des conflits ;
 - **la fragilité et les conflits peuvent entraîner des déplacements forcés.** Le monde est confronté à la plus grande crise des réfugiés qu'il n'ait jamais connue⁸. Les migrations et les déplacements sont souvent motivés par une situation de conflit ou de fragilité dans les pays d'origine, tandis que la présence de migrants et de réfugiés peut aggraver la fragilité dans les pays de transit et d'accueil. Les défis sont importants du fait que les personnes déplacées se concentrent fréquemment dans des zones géographiques délimitées, avec pour conséquences des difficultés d'adaptation, un surpeuplement et une perte de moyens de subsistance et de possibilités d'éducation. Étant donné que les situations de fragilité et la crise des déplacements forcés continuent de s'aggraver dans le monde, le rôle des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement, notamment de la BEI, est plus crucial que jamais ;

⁷ Comité international de la Croix-Rouge (CICR), « Contenir la violence dans la guerre : les sources d'influence chez le combattant » (The Roots of Restraint in War) (publication du CICR, 2018), p. 13.

⁸ Selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, au moins 82,4 millions de personnes dans le monde avaient été déplacés de force fin 2020, à la suite de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits humains ou d'événements causant de graves troubles à l'ordre public. Se reporter à la page [HCR – Aperçu statistique](#).

- **les facteurs et les incidences sexospécifiques en matière de fragilité et de conflit sont de plus en plus reconnus.** Le rôle et l'expérience des hommes, des femmes, des filles et des garçons pendant les conflits sont divers, tout comme les efforts et les capacités qu'ils déploient pour renforcer la résilience et la paix. Les hommes et les femmes subissent différentes formes de violence pendant les conflits, les femmes étant de plus en plus exposées à la violence fondée sur le genre, et ils présentent différentes formes de vulnérabilité et de force de changement⁹. Les hommes et les femmes ont également des rôles différents dans la consolidation de la paix, la médiation en cas de conflit et le redressement, sachant que le rôle positif que les femmes peuvent jouer dans ces contextes nécessite souvent une attention particulière. Dans de nombreuses situations d'après-conflit, les efforts de reconstruction ne peuvent être efficaces que si les femmes sont reconnues comme des acteurs économiques précieux, et non comme un groupe vulnérable. Les investissements en faveur de la participation économique des femmes, y compris par l'entrepreneuriat, sont souvent d'une importance cruciale pour la stabilité des économies déjà fragiles des sociétés en situation de conflit et, partant, des entreprises du secteur privé ;
 - **les conflits et la fragilité sont également liés à des enjeux politiques et macroéconomiques plus larges.** L'engagement politique de différents groupes sociaux, les influences extérieures et les réalités macroéconomiques telles que la balance des paiements, les relations commerciales et les flux financiers sont autant de facteurs qui influent sur la fragilité et les conflits et réciproquement. La complexité de leurs interactions exige de bien comprendre la situation dans sa spécificité pour partager des actions de développement.
5. **Les conflits ont souvent des répercussions importantes au-delà du pays lui-même, en particulier dans les pays limitrophes, mais aussi à l'échelle régionale voire mondiale.** Ces répercussions peuvent prendre les formes suivantes : i) les flux de personnes déplacées ; ii) la réduction de la production et des échanges commerciaux et la perturbation des chaînes de valeur ; iii) la menace pour la sécurité énergétique et alimentaire et les hausses de prix qui en découlent ; iv) l'effet de contagion concernant la confiance économique dans les pays limitrophes ; v) les incidences indirectes des sanctions en cas de conflit ; et vi) la complexité toujours plus grande de la gestion des ressources transfrontalières.

⁹ Par exemple, l'indice des femmes, de la paix et de la sécurité, qui s'appuie sur les données de 170 économies, montre que les femmes et les filles déplacées sont confrontées à un risque plus élevé de violence conjugale, de marginalisation économique et d'exclusion financière, et qu'elles se sentent souvent moins libres dans leurs déplacements. Les femmes déplacées subissent un désavantage moyen d'environ 24 % par rapport aux femmes de la communauté d'accueil.

6. **La BEI et d'autres banques multilatérales de développement et (ou) institutions de financement du développement jouent un rôle essentiel pour parvenir à la croissance durable et inclusive et à la stabilité dans les situations de fragilité ou de conflit.** À moins de s'extraire d'un cercle engendré par la faiblesse des institutions, la mauvaise gouvernance et le sous-investissement, les pays concernés resteront exposés à un risque de tensions persistantes et de conflits violents, dans le piège de la fragilité et de la pauvreté. Le rôle des investissements dans la prévention et l'atténuation des conflits est de contribuer : i) à rétablir des conditions favorables à la croissance économique durable et au développement humain et ii) à réduire les facteurs de risque qui alimentent le cercle vicieux des conflits et de la pauvreté, en particulier les revenus bas et en baisse (pouvoir d'achat), les perspectives d'emploi médiocres (notamment pour les jeunes) et l'aggravation des inégalités socio-économiques.
7. **Il est essentiel de protéger les actifs, de réparer les dommages et d'investir en faveur des populations et des institutions.** La BEI et d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement offrent ensemble une large panoplie d'instruments à l'appui d'un développement durable et inclusif, avec pour objectif de ne laisser aucune région ni aucune personne de côté et de privilégier les investissements axés sur le concept de reconstruire en mieux. Il ne s'agit pas simplement de contribuer à restaurer dans des sociétés déchirées par la guerre les conditions qui prévalaient avant l'apparition du violent conflit qu'elles ont alimenté, mais plutôt de soutenir la *transformation politique, économique et sociale de ces sociétés* en participant au renforcement de la résilience des institutions et des communautés et en créant des conditions propices aux investissements à l'appui du développement socio-économique. En collaboration avec ses partenaires, la BEI entend soutenir cette transformation.

Comprendre les situations de conflit et de fragilité

Définitions

8. **La BEI constate que ses pays d'intervention à l'extérieur de l'Union européenne¹⁰ présentent différents niveaux de fragilité et, partant, des besoins, des capacités et des contextes changeants qui diffèrent entre eux.** Cette approche stratégique accorde une importance majeure à la contextualisation des situations de fragilité ou de conflit. Toutefois, tout en reconnaissant l'intérêt d'une approche nuancée, certaines définitions générales (voir l'encadré 1) sont utiles pour décoder la terminologie associée aux situations de fragilité ou de conflit.

Encadré 1 – Principales définitions

- La **fragilité** se manifeste lorsqu'un pays se montre incapable ou refuse de gérer ou d'atténuer les risques, notamment ceux liés à des facteurs sociaux, économiques, politiques, sécuritaires ou environnementaux et climatiques. Les situations de fragilité se caractérisent généralement par un mécontentement profond, une défiance et (ou) un degré élevé d'exclusion, un manque de capacités, une offre limitée de services de base à la population et (ou) un manque de libertés.
- Le **conflit** survient lorsque des groupes distincts ont, ou pensent avoir, des objectifs incompatibles. Cette situation peut se concrétiser de différentes manières au-delà de la violence physique immédiate, notamment par des violations des droits humains, des faits d'exclusion et des inégalités, y compris en ce qui concerne les ressources économiques ainsi que l'accès à la parole et à la représentation politiques. Des conflits violents se produisent lorsque des groupes organisés ou des institutions, voire parfois l'État, recourent à la violence pour régler des différends ou pour affirmer leur pouvoir.
- La **prévention des conflits** désigne les mesures prises pour réduire les tensions manifestes et latentes et prévenir le déclenchement ou la résurgence de conflits violents.
- La **stabilisation** est une activité entreprise en tant que première réponse à la violence ou à la menace immédiate de violence.
- Par **redressement**, on entend le rétablissement ou l'amélioration des moyens de subsistance et de la santé, ainsi que des biens, activités et systèmes économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux d'une société ou d'une communauté, conformément aux principes de développement durable et de reconstruction en mieux afin d'éviter ou de réduire les risques futurs.
- La **résilience** est la capacité à résister et à s'adapter à des tensions et des chocs, et à rebondir rapidement. Cette vision de la résilience s'inscrit dans le droit fil des concepts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

¹⁰ Hors l'Union européenne, la BEI accorde des financements considérables à d'autres régions du monde, notamment le voisinage méridional, le voisinage oriental, les pays de l'élargissement, l'Afrique, les pays du Pacifique, les Amériques et les Caraïbes et l'Asie. Entre 2012 et 2021, la BEI a investi plus de 70 milliards d'EUR à l'extérieur de l'Union européenne.

- La consolidation de la paix suppose une série de mesures visant : i) à atténuer le risque de déclenchement ou de résurgence de conflits, ii) à renforcer les capacités nationales de gestion des conflits à tous les niveaux et iii) à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables.
- Les investissements positifs pour la paix sont des investissements destinés à lutter contre les facteurs de fragilité en permettant aux personnes et aux communautés exposées à une fragilité de renforcer leur résilience face aux vulnérabilités environnementales, sociales et économiques.

9. **Avec l'attention croissante accordée aux situations de fragilité ou de conflit, les définitions conceptuelles et la mise en œuvre opérationnelle ont évolué.** S'il existe un large consensus concernant les définitions générales des situations de fragilité ou de conflit, les modalités de mesure de ces situations et de classement des pays en conséquence font davantage l'objet de divergences. Dans un premier temps, les situations de fragilité ou de conflit ont été interprétées plutôt comme des contextes répondant à un certain nombre de critères en fonction desquels les pays et les régions étaient classés par groupes présentant des caractéristiques communes. Toutefois, des recherches et des pratiques récentes suggèrent que la diversité des dynamiques à l'œuvre dans chacun des contextes doit être comprise afin de permettre la conception appropriée d'actions de soutien pour s'attaquer aux causes profondes ou amplifier les tendances et les perspectives positives. Cela étant dit, la classification à l'aide de critères reste utile à des fins spécifiques, par exemple en ce qui concerne l'établissement de rapports ou le suivi des flux de fonds.
10. **S'agissant des situations de fragilité ou de conflit, la BEI s'aligne sur l'Union européenne dans le cadre de son principal mandat hors UE, à savoir l'IVDCI – Europe dans le monde, en mettant l'accent sur les risques prospectifs qui alimentent une approche axée sur la réactivité et la prévention des conflits¹¹.** La liste des contextes fragiles de l'OCDE sert de référence pour la classification des pays à des fins d'établissement de rapports¹².

¹¹ L'approche de l'Union européenne repose sur la prise en compte de l'indice mondial des risques de conflit. Cet indice sert à présenter les risques que courent les pays de connaître un conflit violent et apporte une vue d'ensemble complète qui permet de repérer les pays exposés aux risques de conflit interne et interétatique. Il ventile 24 variables en cinq dimensions (sociale, économique, sécuritaire, politique, géographique/environnementale) et s'appuie sur des modèles de régression statistique pour calculer la probabilité et l'intensité des conflits violents.

¹² [États de fragilité 2020 | fr | OCDE](#)

Évolution des approches

11. **La réflexion sur les situations de fragilité ou de conflit a considérablement évolué au cours de la dernière décennie, et l'approche de la BEI repose sur cette nouvelle compréhension et les bonnes pratiques en la matière.** Les principales tendances à cet égard sont les suivantes :
- **De l'analyse de situations cloisonnées à l'exploration d'écosystèmes complexes.** Une tendance majeure concerne le passage progressif d'une analyse se concentrant sur les situations de fragilité ou de conflit en tant que telles vers une exploration explicite des relations entre les situations de fragilité ou de conflit et d'autres grands thèmes liés au développement tels que les changements climatiques, l'égalité de genre, la migration ou l'inclusion. La BEI reconnaît la nécessité d'une contextualisation de ses activités étant donné les différentes zones géographiques, dynamiques de marché et dispositions réglementaires dans lesquelles elles s'inscrivent.
 - **De l'étude de cas unique aux concepts multiples en lien avec les situations de fragilité ou de conflit.** Divers concepts ont été mis au point pour rendre compte de la complexité des contextes de fragilité ou de conflit, tels que la vulnérabilité, la stabilisation et l'instabilité, les solutions durables, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et (ou) la résilience¹³. Ils ne s'excluent pas mutuellement et enrichissent collectivement notre compréhension.
 - **De la réaction à la prévention.** Les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement délaissent de plus en plus une stratégie de réaction aux conflits au profit d'une démarche de prévention de ceux-ci par la compréhension et la réduction active des facteurs de fragilité ou de conflit sur la base d'analyses prospectives fondées sur les risques qui permettent une action préventive¹⁴.

Enseignements à tirer pour les institutions de financement du développement

12. **Avec la prise de conscience accrue de la complexité des contextes de fragilité, les partenariats sont devenus essentiels pour les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement.** Les investissements pris individuellement ont généralement une portée limitée et les résultats sont souvent influencés par des événements qui ne relèvent pas du domaine immédiat de l'investissement. Toutefois, aucun organisme n'a la capacité de traiter l'ensemble des problématiques interconnectées avec les différents facteurs et incidences des situations de fragilité ou de conflit dans le cadre d'un projet donné. Le réseautage avec d'autres acteurs complémentaires partageant les mêmes idées pour influencer ces événements apparaît donc comme une nécessité pour obtenir les résultats souhaités. Pour être fructueux, les partenariats requièrent du personnel qualifié en matière de gestion de partenariat, un alignement des objectifs stratégiques et politiques, des synergies dans les interventions à l'appui du développement, une harmonisation des procédures opérationnelles et une réponse conjointe aux défis communs (voir l'encadré 2).

¹³ Voir les documents suivants en particulier : Banque mondiale (2020), Stratégie du Groupe de la Banque mondiale – Fragilité, conflits et violence 2020-2025 ; OCDE (2020), États de fragilité 2020, Éditions OCDE, Paris.

¹⁴ Voir notamment Nations unies, Banque mondiale (2018), Chemins pour la paix – Approches inclusives pour la prévention des conflits violents, Washington DC.

Encadré 2 – Défis communs pour les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement intervenant dans des situations de fragilité ou de conflit

- a. Disponibilité insuffisante de données et d'analyses de qualité qui portent sur le contexte souvent dynamique et changeant rapidement dans lequel les investissements sont envisagés, ce qui conduit à une compréhension limitée de l'environnement de risque et de l'incidence potentielle (à la fois négative et positive) des investissements.
- b. Options insuffisantes pour adapter les instruments d'investissement au contexte local (comme le panachage de ressources).
- c. Culture organisationnelle d'aversion au risque, qui rend la décision d'investissement difficile en cas de perception d'un risque élevé, aggravé par des coûts de transaction élevés, un processus de négociation plus long, un manque de souplesse dans la procédure administrative et une incertitude quant à la prise de décision.
- d. Difficulté à conclure des accords de partenariat en raison d'une incompatibilité (perçue) entre les normes, les procédures et les modalités de gestion opérationnelle.
- e. Gestion des effets néfastes des cycles d'interruption des investissements dans des contextes de crise cyclique et désengagement brutal dans les situations d'urgence ou de crise.

13. **Le secteur public, en tant que catalyseur de l'investissement privé, est essentiel pour aider le secteur privé à surmonter les défis en matière d'investissement.** Les investisseurs privés hésitent souvent à investir dans des contextes de fragilité ou de conflit en raison des niveaux élevés d'incertitude et de risque perçus. Les décisions d'approbation dépendent souvent de garanties ou d'autres formes de soutien que les investisseurs publics peuvent apporter, et les investissements s'accompagnent couramment d'une attente de retour sur investissement élevé. En outre, les investissements du secteur privé dans des situations de fragilité ou de conflit peuvent également s'inscrire dans une vision court-termiste, concerner des activités extractives et vulnérables à la corruption.
14. **Une action collective des acteurs privés et publics est nécessaire pour instaurer la confiance et créer des conditions favorables à l'investissement.** Les conflits faussent l'économie locale, en particulier les prix et les salaires, créant des incitations perverses, une défaillance du marché et une réflexion à court terme, ainsi que des comportements opportunistes peu propices aux investissements à moyen terme, à la reprise et au développement durable à long terme. Dans une situation de fragilité ou de conflit, les investisseurs privés et publics sont confrontés à un manque de partenaires et de projets susceptibles d'être financés, souvent en raison de lacunes touchant les cadres juridique, réglementaire et politique et le système bancaire local, ainsi que d'un secteur privé immature et de problèmes de gouvernance. L'engagement des deux secteurs est indispensable pour relever ces défis.

Programme stratégique

15. **Depuis plus de 60 ans, la BEI représente les intérêts de l'Union européenne à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci, y compris dans les pays en situation de fragilité ou de conflit.** Compte tenu du rôle de soutien à la politique de développement de l'UE¹⁵ que lui confèrent les traités, la Banque intervient dans le cadre de mandats et de structures spécifiques à l'extérieur de l'Union européenne. Elle a pour mission d'investir dans des projets viables qui contribuent à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à une croissance économique durable et inclusive, tout en soutenant la réalisation des objectifs de l'action extérieure de l'UE. L'Union européenne a conscience que les situations de fragilité ou de conflit constituent des obstacles majeurs au développement durable. Conformément aux principaux engagements politiques de l'UE¹⁶, cette approche stratégique renforce la cohérence politique de la Banque avec l'action extérieure de l'Union et facilite ses activités en vue d'atteindre les objectifs relatifs au développement socio-économique ainsi qu'aux situations de fragilité ou de conflit.
16. **La volonté de la BEI d'adopter une orientation plus stratégique pour ses interventions dans des situations de fragilité ou de conflit découle de plusieurs évolutions politiques récentes.** L'IVDCI – Europe dans le monde, principal mandat de la BEI hors Union européenne pour la période 2021-2027, appelle à accorder une attention particulière aux situations de fragilité ou de conflit et à renforcer la coordination entre tous les acteurs concernés afin de soutenir la résilience, une paix positive stable et la prévention de futures violences, notamment dans le cadre de l'approche de l'Équipe Europe¹⁷. En outre, dans le contexte de l'architecture financière européenne pour le développement (AFED), le Conseil de l'UE¹⁸ a invité la BEI à mettre en place des stratégies spécifiques de développement et à concentrer ses investissements là où ils sont le plus nécessaires, en particulier dans les pays en situation de fragilité ou de conflit. Par ailleurs, la création de BEI Monde a insufflé une dynamique de renforcement de l'impact des activités de la Banque à l'échelle mondiale sur le développement, y compris dans les régions en situation de fragilité ou de conflit. L'approche stratégique en matière de fragilité et de conflit répond à ces politiques motrices.

¹⁵ Voir les [articles 21 à 46 du traité sur l'Union européenne \(TUE\) – Action extérieure de l'Union et politique étrangère et de sécurité commune](#) et les [articles 205 à 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\) – Action extérieure de l'Union](#).

¹⁶ [2016 – Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne ; 2017 – Le nouveau consensus européen pour le développement ; 2018 – L'approche intégrée de l'UE à l'égard des conflits et des crises extérieures](#).

¹⁷ L'Équipe Europe se compose de l'Union européenne, des États membres de l'UE, y compris leurs organismes de mise en œuvre et leurs banques publiques de développement, ainsi que de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Depuis son lancement en avril 2020 dans le cadre de la réponse globale de l'Union européenne à la pandémie de coronavirus, le concept d'Équipe Europe a été élargi afin d'améliorer encore la cohérence et la coordination des efforts, notamment au niveau des pays partenaires.

¹⁸ Conseil de l'UE, Secrétariat général du Conseil, Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'architecture financière européenne pour le développement, 10 juin 2021. [pdf \(europa.eu\)](#)

17. **L'attention accrue accordée aux situations de fragilité ou de conflit est une priorité qui renforce la position de la BEI au sein du programme de développement mondial.** La BEI souscrit pleinement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur lequel elle a aligné son approche stratégique, ce qui lui permettra d'accroître son soutien à l'appui de l'ODD 16 visant à promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives. Grâce à cette approche stratégique, la Banque s'associe plus expressément à ce programme aux côtés de ses partenaires de l'UE, des États membres, d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement, ainsi que des pays partenaires et des clients du secteur privé. Étant donné les liens négatifs – qui se renforcent mutuellement – entre les situations de fragilité ou de conflit et les changements climatiques, l'approche réaffirme également l'attachement de la BEI à l'alignement sur l'accord de Paris et conforte la justification de ses financements en faveur de régions en situation de fragilité ou de conflit, y compris à des fins d'action pour le climat.
18. **L'approche stratégique en matière de fragilité et de conflit consolide l'engagement de la BEI à intervenir dans les pays en situation de fragilité ou de conflit, et les mesures qui y sont décrites renforceront l'additionnalité de ses opérations.** Les réponses délibérées de la BEI aux situations de fragilité ou de conflit accroîtront l'impact global de son action sur le développement dans les pays concernés. L'approche stratégique permettra à la Banque de recenser les opérations à fort impact et tenant compte des conflits, de suivre et de mesurer plus efficacement leurs incidences, de communiquer sur celles-ci et d'en tirer des enseignements, avec à la clé, un engagement plus efficace et de nouvelles perspectives d'activité. L'approche stratégique complète les initiatives de la BEI dans d'autres domaines de la durabilité et de l'inclusion sociales, tels que les droits humains, les dimensions sociales des changements climatiques¹⁹, l'égalité de genre²⁰, les déplacements forcés et les migrations. Elle vise également à relever les défis auxquels sont confrontées les équipes chargées des projets qui œuvrent aux investissements dans ces contextes et à jeter les bases d'approches plus différenciées.

¹⁹ La Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat énonce des possibilités de promouvoir des sociétés plus cohésives et pacifiques grâce à des investissements ciblés en faveur du climat et de la durabilité environnementale. Parallèlement, elle souligne que l'atténuation des situations de fragilité peut également contribuer à la réussite des interventions promouvant la protection de l'environnement et du climat. Voir : [Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025](#).

²⁰ [Stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes \(2017\)](#)

PARTIE II – Stratégie en matière d’engagement dans des situations de fragilité ou de conflit

19. **La BEI reconnaît qu’une approche spécifique est nécessaire pour intervenir dans des situations de fragilité ou de conflit afin de contribuer à des sociétés plus résilientes, plus stables et plus pacifiques qui ne laissent aucune personne ni aucune région de côté.** L’approche stratégique en matière de fragilité et de conflit se concentre sur les activités de la BEI à l’extérieur de l’Union européenne et fournit des orientations pour les interventions dans des régions en situation de fragilité ou de conflit. Par cette approche stratégique, la BEI entend clarifier ses intentions ainsi que ses ambitions et définir une ligne de conduite cohérente qui renforcera l’efficacité et l’efficacité de ses opérations dans ces régions.

Proposition de valeur de la BEI

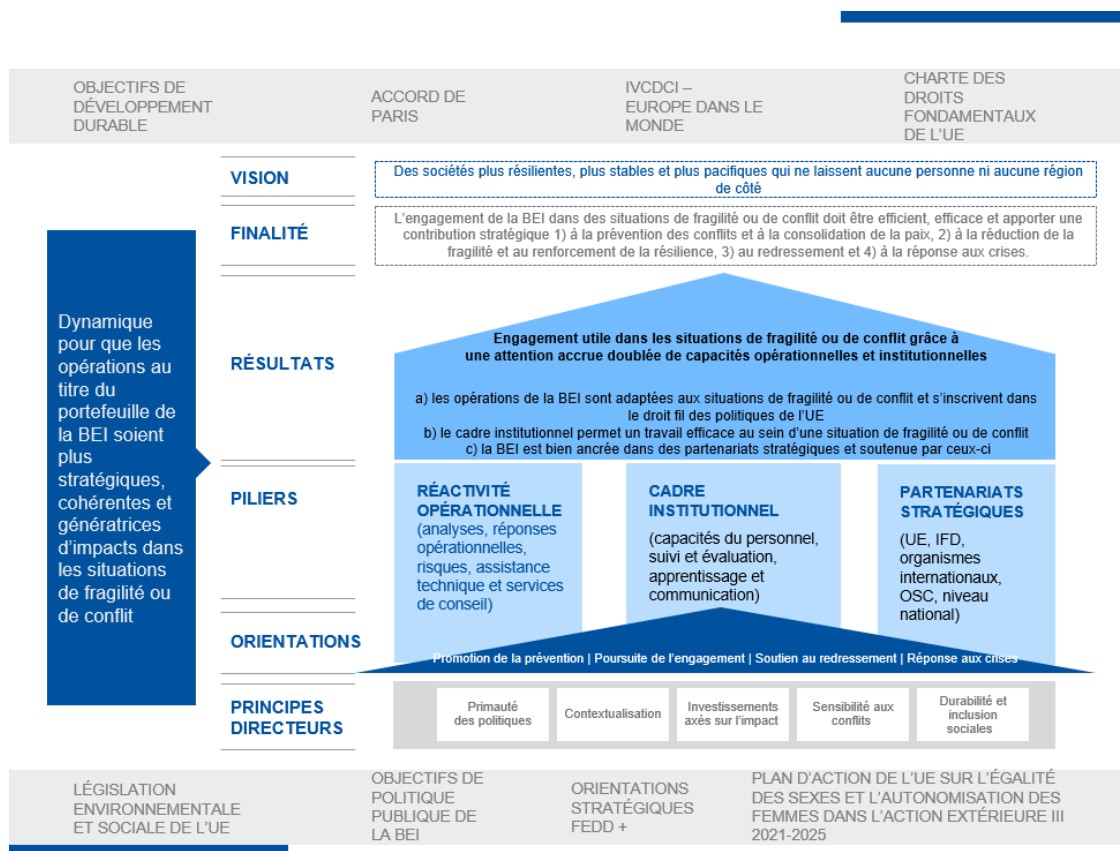
20. **La BEI présente une proposition de valeur unique pour soutenir les pays et régions en situation de fragilité ou de conflit :**
- a) **mise à profit d’une longue expérience** : portefeuille et expérience considérables en matière d’apport de financements et de promotion de la sensibilité aux conflits dans le cadre d’investissements durables privés et publics au sein de pays et régions en situation de fragilité ou de conflit dans le monde entier ;
 - b) **offre d’instruments pertinents et adaptés** : éventail évolutif de solutions de financement et d’assistance pour les clients, notamment des produits financiers innovants, des financements concessionnels, des services de conseil et d’assistance technique ;
 - c) **alignement sur les politiques de l’UE** : promotion de modèles de développement à long terme pleinement alignés sur les valeurs démocratiques et inclusives et les objectifs des politiques de l’UE ;
 - d) **assurance de la qualité** : solides compétences sectorielles et promotion du savoir-faire, des normes et des règles de l’UE au moyen d’investissements dans des secteurs spécifiques ;
 - e) **rôle de chef de file** : rôle de catalyseur permettant d’attirer des ressources supplémentaires provenant d’institutions de financement du développement et d’autres investisseurs au profit de projets et d’entités.
21. **Les pays et régions en situation de fragilité ou de conflit présentent d’énormes besoins et la BEI est consciente qu’elle ne peut pas traiter toutes les difficultés dans tous les contextes.** Les situations varient, allant d’un conflit de grande ampleur à une fragilité fluctuante, et nécessitent des solutions sur mesure. La BEI veillera à soutenir des investissements innovants et porteurs de transformations dans les zones de fragilité ou de conflit, qui contribuent à s’attaquer aux causes profondes des fragilités et des conflits dans des contextes de développement spécifiques. Ces investissements sont susceptibles d’entraîner des évolutions stratégiques et systémiques. Ces investissements, souvent à grande échelle, peuvent avoir des incidences durables qui modifient et (ou) accélèrent la trajectoire vers un développement

durable, inclusif et résilient face aux changements climatiques et contribuent à un redressement pacifique dans les contextes de conflit²¹. La BEI s’efforcera d’établir des priorités entre ses investissements dans les situations de fragilité ou de conflit en fonction de leur impact transformationnel dans les domaines recensés à l’aune des différentes stratégies et approches sectorielles, nationales ou régionales, notamment dans le cadre d’investissement de l’IVCDCI pour l’action extérieure – le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+). Ces priorités seront conformes aux programmes indicatifs pluriannuels de l’UE et s’appuieront sur l’analyse contextuelle correspondante.

Stratégie en matière d’engagement

Vue d’ensemble

22. **Le diagramme ci-après illustre comment les différents éléments de l’approche stratégique en matière de fragilité et de conflit interagissent pour produire les résultats escomptés et contribuer à l’objectif de l’avènement de sociétés plus résilientes, plus stables et plus pacifiques qui ne laissent aucune personne ni aucune région de côté.** Les parties précédentes ayant passé en revue la raison d’être, les objectifs et le cadre de l’approche stratégique (la moitié supérieure du modèle), la présente partie aborde les principes directeurs, la méthode et les piliers de mise en œuvre (la moitié inférieure du modèle).



²¹ Ces investissements sont souvent associés à des économies et des contextes plus stables. Dans les situations d’urgence liées à un conflit aigu, il est plus probable que l’accent soit mis sur le maintien de l’engagement et la planification d’un redressement une fois que le conflit se sera apaisé.

Principes directeurs

23. **Afin de garantir l'efficacité et l'impact de ses activités dans les situations de fragilité ou de conflit, la BEI fonde son approche stratégique sur les principes directeurs suivants :** la primauté des politiques, la contextualisation, les investissements axés sur l'impact, la sensibilité aux conflits, ainsi que la durabilité et l'inclusion sociales.

Principe directeur 1 : la primauté des politiques

24. **La BEI est pleinement attachée au principe de primauté des politiques.** Les fonds de l'UE devraient soutenir les politiques extérieures de l'UE. Dans la pratique, ce principe exige : i) la conformité totale des institutions européennes avec les politiques de l'Union et ii) la cohérence des politiques à tous les niveaux et entre tous les acteurs de l'UE, ce qui signifie qu'il faut traduire les stratégies mondiales en stratégies régionales et nationales, en objectifs de politique opérationnelle et, in fine, en projets concrets.
25. **En tant que banque de l'UE, la BEI adhère aux politiques, valeurs et procédures de l'Union, tous les projets étant soumis à un examen à l'aune de la primauté des politiques.** Le mandat de l'IVCDI renforce le principe de primauté des politiques en associant systématiquement la BEI au processus global de programmation de l'UE, notamment concernant les financements sur ressources propres de la Banque. Il en résulte une cohérence et une coordination accrues des ressources globales de l'UE destinées au financement du développement. Parallèlement, il contribue à un alignement plus stratégique de toutes les interventions soutenues par l'UE, quel que soit le partenaire chargé de la mise en œuvre, sur la base des politiques, règles et procédures communes de l'Union. La BEI sera un partenaire plus systématique et plus actif de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), tant sur le terrain qu'au niveau du siège, en s'appuyant sur son savoir-faire et son expérience pour éclairer le processus de programmation.

Principe directeur 2 : la contextualisation

26. **Dans le cadre des efforts de l'UE, la BEI suivra une approche en matière de fragilité et de conflit propre au contexte.** La Banque collaborera avec les partenaires de l'UE pour examiner la nature des fragilités et des conflits, en contribuant à l'examen analytique du conflit au niveau national et, le cas échéant, à des diagnostics complémentaires, de manière à ce qu'un programme de soutien approprié soit adapté à la situation. En étroite concertation avec les partenaires européens et d'autres banques multilatérales de développement ou institutions de financement du développement, elle visera à réduire les facteurs spécifiques de fragilité et de conflit et à élaborer des réponses opérationnelles différenciées.
27. **L'engagement de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit s'inscrit dans le droit fil des programmes indicatifs pluriannuels de l'UE aux échelons national et régional et des évaluations y relatives, dont il s'inspire.** La BEI continuera de coopérer étroitement avec les délégations de l'UE vis-à-vis des situations de fragilité ou de conflit afin de soutenir l'élaboration et le passage en revue des programmes indicatifs pluriannuels, ainsi que l'examen analytique des conflits et d'autres processus analytiques connexes, en effectuant ses propres recherches supplémentaires, si nécessaire, pour compléter les analyses existantes. Ces processus d'analyse et de planification aux échelons régional et national contribuent à concevoir et façonner les contributions de la BEI aux grands objectifs de l'UE dans leur contexte spécifique, notamment en ce qui concerne la sortie de la situation de fragilité et le renforcement de la résilience (aux

niveaux national et régional), le redressement, la consolidation de la paix, la gestion et la prévention des conflits et la réponse aux crises. L'attention continue accordée à l'analyse des conflits offre également l'occasion d'un dialogue permanent pour améliorer la compréhension collective de la dynamique des conflits.

28. **L'engagement de la Banque dans les situations de fragilité ou de conflit sera adapté au degré de fragilité ou de conflit.** Le contexte de fragilité ou de conflit peut varier considérablement, allant de l'existence d'un risque de conflit ou d'effondrement des institutions de l'État, à une situation de conflit et de violence de grande intensité, en passant par une phase émergente de redressement et de stabilité ou l'apparition de défis macroéconomiques et politiques. La compréhension de la situation donnée requiert une analyse du contexte, une identification des parties prenantes, un jugement éclairé et un suivi. La BEI s'efforcera de collaborer avec d'autres institutions financières afin de mieux comprendre les liens entre le conflit et le secteur privé et son incidence sur les investissements durables.

Principe directeur 3 : les investissements axés sur l'impact

29. **Indépendamment de l'endroit où elle investit, la BEI s'engage en faveur d'un développement qui contribue à l'avènement d'économies productives, durables et inclusives.** Les investissements doivent être viables sur les plans économique et social et s'appuyer sur une analyse solide. Face à des situations de fragilité ou de conflit, la BEI orientera ses investissements vers les grandes priorités stratégiques²² du FEDD+, tout en cherchant à accroître sa contribution potentielle au programme plus large de paix et de stabilité de l'Union européenne. Il est entendu qu'en période de crise aiguë, des mesures d'urgence sont élaborées dans le cadre d'un effort collectif, en veillant à répondre aux besoins les plus importants.
30. **Dans les situations de fragilité ou de conflit, les investissements de la BEI auront pour objet de contribuer activement à la prévention des conflits, à la réduction des fragilités et au renforcement de la résilience, au redressement et à la consolidation de la paix.** Ces objectifs peuvent relever de l'intention première (le résultat le plus important du projet ou de l'investissement) ou secondaire en ce sens que la réussite d'un projet de développement aura des effets positifs sur le plan de la résilience et apportera une contribution significative. Bien que tous les projets ne puissent pas se traduire par une contribution mesurable, la BEI adoptera une démarche d'investissement globale plus volontariste à cet égard. Elle veillera à estimer l'impact potentiel total sur le développement lorsqu'elle prendra ses décisions d'investissement et à intensifier ses efforts en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en lien avec les situations de fragilité ou de conflit.

²² Ces priorités sont les suivantes : i) stratégie « Global Gateway » : infrastructures numériques et transports ; ii) pacte vert pour l'Europe : énergie, agriculture durable, biodiversité, forêts et eau ; iii) stratégie pour l'emploi et une croissance durable et inclusive : microentreprises, petites et moyennes entreprises (MPME), finance durable et investissement d'impact, villes durables, développement humain (santé, éducation).

31. **Les investissements à l'appui de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets présentent de multiples possibilités de consolidation de la paix.** En tant que banque européenne du climat, la BEI accorde d'importants financements en faveur de l'action climatique et mettra également ses compétences et ses ressources à la disposition des pays d'intervention qui endurent des situations de fragilité ou de conflit. La compétition de plus en plus âpre pour les terres fertiles, la détérioration de la sécurité alimentaire et leur cortège de maux – agitation sociale, immigration, émigration, conflits, fragilité, hausse de la mortalité – sont les menaces qui planent sur nombre de pays en développement si aucun effort n'est fait pour limiter l'impact des changements climatiques. En réalité, de nombreux pays subissent déjà ces pressions. En soutenant une croissance inclusive et verte et en investissant à la fois dans l'adaptation et l'atténuation, la Banque peut s'attaquer aux causes des conflits et soutenir la résilience des populations touchées, tout en obtenant certains des résultats sociaux auxquels elle s'est engagée. À titre d'exemple, des investissements en faveur du climat tenant compte de l'égalité de genre peuvent conduire à de meilleurs résultats sur les plans climatique et environnemental, lutter contre les inégalités, ouvrir des débouchés commerciaux et être financièrement plus efficaces.
32. **La Banque investira dans des infrastructures économiques et sociales vitales, notamment dans les soins de santé, l'éducation et le logement, ainsi que dans des initiatives qui offrent des perspectives à même d'aider les jeunes et les femmes en particulier à construire un avenir prospère, qui renforcent la résilience économique et promeuvent une croissance inclusive.** La BEI soutiendra des projets qui favorisent la cohésion sociale, l'égalité de genre, l'autonomisation économique des femmes et l'inclusion sociale, ainsi que des relations pacifiques entre les communautés. La garantie du respect des normes environnementales et sociales de la BEI et un engagement fort en faveur de l'égalité et de l'inclusion sont des éléments importants des investissements, quel que soit le secteur dans lequel ils ont lieu.
33. **Un développement économique durable et inclusif repose principalement sur les entreprises.** Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent également un rôle clé au sein des économies qui se relancent à la suite d'un conflit. Le développement de l'activité économique et du secteur privé est particulièrement important dans les situations de fragilité ou de conflit, étant donné que l'inégalité d'accès aux possibilités économiques, aux ressources et aux services est souvent à l'origine des fragilités ou des conflits. Par ailleurs, le développement de l'activité économique et du secteur privé, qui crée des possibilités d'emploi et donne aux groupes marginalisés un accès à des moyens de subsistance, peut générer une croissance et une prospérité plus équitables, ce qui constitue en soi un résultat précieux et susceptible également de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et des fragilités. La Banque dispose d'un vaste portefeuille productif à cet égard, y compris dans des pays en situation de fragilité ou de conflit, et cette approche stratégique vise à renforcer encore son impact dans ce domaine. Toutefois, il est entendu que, dans des contextes complexes, les relations entre le développement des PME et la paix ou la prévention des conflits ne sont pas évidentes. Il est donc important de veiller à la compréhension du contexte, notamment des principaux facteurs de conflit et de fragilité.

Principe directeur 4 : la sensibilité aux conflits

34. **La BEI dispose d'une approche opérationnelle bien définie de la sensibilité aux conflits ainsi que d'une expérience considérable dans son application aux opérations dans des situations de fragilité ou de conflit.** Pour la BEI, la sensibilité aux conflits désigne une prise de conscience explicite des risques opérationnels, institutionnels et nationaux liés à des conflits violents. L'approche opérationnelle de la sensibilité aux conflits aide le personnel à gérer l'exposition de la BEI aux risques liés aux conflits et à recenser les possibilités potentielles de consolidation de la paix dont la BEI peut tirer parti grâce à des investissements axés sur l'impact. À tout le moins, la BEI cherche à éviter d'aggraver un conflit lorsqu'elle intervient dans des environnements sujets à un conflit ou touchés par un conflit (principe de ne pas causer de préjudice) et à atténuer les risques liés au conflit ou à la fragilité, dans la mesure du possible, dans le cadre du projet concerné. Les opérations menées dans des situations de fragilité ou de conflit sont examinées au regard des dimensions de conflit et de fragilité, et les mesures appropriées d'analyse supplémentaire du conflit, de gestion des risques et (ou) d'ajustement de la conception du projet sont décidées au cas par cas.
35. **Les investissements de la BEI dans des situations de fragilité ou de conflit ne seront pas tous susceptibles de contribuer à la prévention des conflits, au redressement et à la consolidation de la paix.** Toutefois, dans la mesure du possible, la Banque poursuivra activement ces objectifs et, conformément au principe de sensibilité aux conflits, ses investissements devraient ne pas causer de préjudice mais bien atténuer les risques liés aux conflits ou aux fragilités, dans la mesure du possible, dans le cadre des projets concernés. Dans tous les cas de figure, la BEI respectera l'approche de l'UE.

Principe directeur 5 : la durabilité et l'inclusion sociales

36. **La durabilité sociale et la promotion de l'inclusion sociale figurent au cœur des ambitions de la Banque.** La promotion de la durabilité et de l'inclusion sociales revêt une importance pour toutes les zones d'intervention de la BEI, mais en particulier pour les pays en situation de fragilité ou de conflit où les droits, la résilience et l'égalité font souvent cruellement défaut. Au sein de ces pays, la Banque s'efforcera de mettre davantage l'accent sur les groupes plus défavorisés, vulnérables ou exclus. L'application du principe de durabilité et d'inclusion sociales supposera d'évaluer systématiquement dans quelle mesure un projet contribue à l'égalité de genre, à l'inclusion sociale des personnes et communautés vulnérables, telles que les jeunes, les personnes en situation de handicap, les migrants et les réfugiés, entre autres, et à atteindre ces communautés dans des contextes d'isolement, de fragilité ou de conflit. Il s'agira également d'évaluer la meilleure manière de se préparer aux effets des tendances futures et de renforcer la résilience des personnes, des communautés et des régions les plus vulnérables, en réduisant le risque de voir celles-ci s'enfoncer davantage dans la pauvreté, l'exclusion et la fragilité.

37. **Les valeurs auxquelles la Banque adhère sont inscrites dans son Cadre de durabilité environnementale et sociale (CDES), mis en œuvre au moyen de sa Politique environnementale et sociale²³ et des normes y afférentes²⁴.** Le CDES s’inspire des politiques et du cadre législatif pertinents de l’UE, ainsi que des bonnes pratiques internationales, et traduit la marche à suivre pour un exercice des activités permettant de respecter les droits humains, de protéger l’environnement et de lutter contre les changements climatiques, tout en appliquant des modalités de gouvernance transparentes et saines. La mise en œuvre des normes environnementales et sociales améliore le climat économique et permet aux partenaires publics et privés d’assumer leurs responsabilités pour relever les défis en matière de développement et exploiter les possibilités de manière responsable. La BEI a conscience que l’application des normes environnementales et sociales dans différentes situations de fragilité ou de conflit peut nécessiter un soutien et une approche affinée en fonction du contexte spécifique²⁵.
38. **La BEI reconnaît que l’égalité de genre est essentielle pour contribuer au développement durable²⁶.** Les sociétés plus égalitaires entre les hommes et les femmes tendent à être plus résistantes à la violence et aux conflits. La BEI applique donc un filtre sexospécifique à ses opérations de financement, ses audits préalables des projets et ses analyses des conflits. Elle encourage également les investissements intégrant la dimension du genre et, grâce à son approche en matière de durabilité et d’inclusion sociales, à son plan d’action spécifique sur l’égalité hommes-femmes et à son indicateur sexospécifique, elle cherche à accroître et à suivre systématiquement ses incidences positives sur l’égalité de genre et l’autonomisation économique des femmes.
39. **Conformément à ses politiques et engagements existants, la BEI veille à ce que ses investissements et ses activités répondent aux normes les plus élevées en matière de protection contre l’exploitation et les abus sexuels, la violence et le harcèlement à caractère sexiste.** Les problèmes liés à la violence et au harcèlement à caractère sexiste sont particulièrement aigus dans les contextes instables de fragilité ou de conflit, car les personnes y ont souvent un accès réduit aux ressources et aux services et subissent une pression accrue pour se conformer aux stéréotypes de genre, tandis que l’État de droit peut y être faible. Les investissements de la BEI dans les pays en situation de fragilité ou de conflit tiendront compte des risques accrus à cet égard et les atténueront.

²³ [Politique environnementale et sociale du Groupe BEI](#)

²⁴ [Normes environnementales et sociales de la Banque européenne d’investissement](#)

²⁵ Lorsqu’elle cofinance des projets avec d’autres institutions, la BEI cherche à adopter une approche commune pour l’évaluation et la gestion des incidences et des risques environnementaux, climatiques et sociaux.

²⁶ Parlement européen et Conseil, décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 (modifiée en 2018).

Orientations en matière d'engagement

40. **La BEI s'efforcera d'adapter son engagement en fonction du contexte et du niveau de fragilité ou de conflit, ainsi que de son propre avantage comparatif, de ses capacités et de ses mandats.** Sur la base de l'analyse contextuelle, un engagement sur mesure devrait faciliter un ciblage plus stratégique des projets, ainsi qu'une conception et une mise en œuvre à fort impact et tenant compte des conflits d'une manière adaptée au contexte. À cette fin, la Banque a défini quatre grandes orientations : i) promotion de la prévention des conflits, ii) poursuite de l'engagement, iii) soutien au redressement et à la consolidation de la paix et iv) réponse aux crises. Ces orientations ne sont ni mutuellement exclusives ni linéaires : elles peuvent être appliquées simultanément dans un pays qui présente différents niveaux de fragilité ou de conflit sur son territoire.
41. **L'engagement de la BEI dans chacune des situations sera éclairé par :** i) les principes directeurs, ii) les grands objectifs de l'UE, notamment par le biais de l'analyse des conflits, dans le contexte des exercices de programmation de l'UE et des priorités définies dans les programmes indicatifs pluriannuels, iii) la valeur ajoutée que les activités de la BEI peuvent apporter et iv) les capacités et les ressources de la BEI.
42. **Il est important de noter que les interventions de la BEI visent généralement des secteurs restreints de l'économie et que l'utilisation des ressources nécessite donc une vision stratégique et une hiérarchisation des priorités fondées sur l'impact potentiel le plus élevé.** En définissant son engagement dans un contexte fragile donné, la Banque cherchera à utiliser au mieux le mandat et les ressources financières et humaines limitées disponibles.
43. **Dans certaines situations données de fragilité ou de conflit, la BEI peut décider de ne pas intervenir.** Les décisions relatives à l'engagement devront tenir compte de facteurs tels que le mandat de la BEI, la complémentarité potentielle de ses opérations au sein de l'Équipe Europe et avec d'autres banques multilatérales de développement ou institutions de financement du développement, l'orientation politique de l'Union européenne en matière d'engagement, l'impact probable de ses opérations et activités, ainsi que la sécurité du personnel et des actifs de la Banque. Le niveau d'engagement peut également être influencé par les capacités tant de l'État hôte que du secteur privé. Par conséquent, la contextualisation des activités de la BEI dans des situations de fragilité ou de conflit est essentielle à la réussite de l'engagement.

Promotion de la prévention

44. **La Banque a l'intention de promouvoir la prévention des conflits et le renforcement de la résilience dans les situations de fragilité où la défaillance des institutions, la mauvaise gouvernance et (ou) la fragilité économique (endettement croissant, instabilité financière), environnementale, politique, sécuritaire et sociétale créent un risque élevé de conflit.** Cette approche a pour objet d'aider à éviter que les situations à haut risque n'échappent à tout contrôle et finissent par des conflits violents. À cette fin, il faut pouvoir reconnaître les facteurs de vulnérabilité et de fragilité ainsi que comprendre la configuration géographique des conflits, notamment les facteurs liés au climat²⁷. En vue de soutenir des projets, la BEI s'appuiera sur l'analyse des facteurs en amont et des répercussions en aval des fragilités et des conflits ou sur d'autres analyses pertinentes ainsi que sur les priorités définies dans le programme indicatif pluriannuel.
45. **La plupart des situations nécessitant la prévention d'un conflit se caractérisent par un degré relativement élevé de complexité et d'incertitude.** La Banque collaborera avec l'Union européenne et d'autres partenaires pour comprendre les risques, en participant à une analyse prospective et à des diagnostics renforcés, chaque fois que cela sera possible. Elle veillera à participer aux plateformes régionales ou nationales de dialogue et de partenariat qui favorisent les investissements visant à soutenir la stabilité et à renforcer la résilience (socio-)économique. Les analyses et le programme indicatif pluriannuel de l'UE orienteront la BEI afin qu'elle soutienne de manière volontariste des initiatives ou des secteurs spécifiques et s'attaque aux conséquences des fragilités, telles que les déplacements forcés et les migrations.
46. **La valeur ajoutée de la BEI en matière de prévention des conflits est clairement orientée vers la lutte contre les facteurs de fragilité ou de conflit et le renforcement de la résilience.** La lutte contre les facteurs de fragilité liés au climat, le soutien à l'égalité de genre et à l'autonomisation économique des femmes, la promotion de l'inclusion des groupes vulnérables et défavorisés et, en particulier, la promotion des perspectives économiques et de l'emploi des jeunes dans de tels contextes revêtent une importance capitale pour les activités de la BEI. Les risques de conflit sont généralement élevés lorsque les institutions sont affaiblies ou lorsque les inégalités d'ordre géographique ou social conduisent à l'exclusion. Dans la mesure du possible, la Banque encouragera les investissements positifs pour la paix qui visent à s'attaquer à ces causes profondes, par exemple en veillant à ce que les investissements profitent aux groupes marginalisés ou en ciblant délibérément des zones géographiques sous-investies.

²⁷ Tobias Ide, Michael Brzoska, Jonathan F. Donges, Carl-Friedrich Schleussner, *Multi-method evidence for when and how climate-related disasters contribute to armed conflict risk*, Global Environmental Change, Volume 62, 2020.

Poursuite de l'engagement

47. **Dans les situations où un conflit de grande intensité et souvent long est en cours, la Banque travaillera dans le pays en étroite coordination avec la délégation de l'UE et d'autres partenaires européens et acteurs du développement afin de déterminer si elle doit s'engager, et de quelle manière.** Autant que possible, la BEI s'efforcera de poursuivre son engagement, de protéger les investissements, d'examiner le soutien à l'investissement dans des zones viables et (ou) de se préparer à de futures opérations à un moment approprié. Si nécessaire, la Banque peut également contribuer à répondre à des besoins urgents dans le cadre de son mandat et de ses capacités.
48. **Les conflits sont de plus en plus hétérogènes et ne signifient pas nécessairement que l'ensemble de l'économie ou du territoire du pays concerné est à tenir à l'écart.** Dans de nombreuses zones géographiques touchées par des conflits, l'intensité de ceux-ci varie grandement d'un endroit à l'autre et les investissements dans certains secteurs, par exemple l'économie numérique, les banques ou les infrastructures, restent possibles. La BEI pourrait donc investir dans des zones de stabilité. Dans les situations de conflit (actif), la Banque continuera à mettre l'accent sur les investissements innovants, porteurs de transformations, axés sur les principes de reconstruire en mieux et de ne laisser aucune région ni aucune personne de côté, à titre de contribution essentielle. Des approches ont été élaborées sur la base du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, notamment l'approche fondée sur des solutions durables qui combine une action axée sur l'aide humanitaire et des investissements s'attaquant aux causes profondes du conflit.
49. **Dans ces situations, les investissements qui visent à limiter ou à contrebalancer l'impact des conflits sont généralement importants.** Les investissements de ce type peuvent se concentrer sur la protection des infrastructures essentielles et des services de base, le soutien à la stabilité politique ou les partenariats susceptibles de favoriser la stabilité et le redressement. Dans la mesure du possible, la Banque soutiendra des projets qui contribuent à un impact sur la consolidation de la paix. Les investissements dans les régions en situation de conflit devraient bénéficier aux populations qui en ont le plus besoin – les plus marginalisées et les plus isolées – lesquelles doivent avoir leur mot à dire quant à leur mise en œuvre. L'engagement inclusif est donc un élément essentiel de l'approche de la BEI.
50. Les **investissements** dans des situations de conflit actif comportent d'importants **risques fiduciaires, politiques, de réputation ou de sécurité, ainsi que des risques pour la réalisation des objectifs d'investissement.** Un examen attentif des risques éclairera la prise de décision concernant le type d'intervention de la BEI et les modalités spécifiques de déploiement, à savoir notamment la mobilisation de personnel et de partenariats, mais aussi la conception de produits spécifiques, la réaffectation de prêts, la restructuration de projets et, par exemple, les conditions de prêt, les contrôles et les mesures de sauvegarde. La difficulté à mobiliser des fonds en raison de ces risques est directement liée au contexte très risqué. La BEI, en collaboration avec ses partenaires, étudiera la faisabilité de flux ou de financements ainsi que de garanties spécifiques qui faciliteront et stimuleront les investissements dans les contextes concernés.

Soutien au redressement et à la paix

51. **La BEI soutiendra le programme de redressement et de paix dans les situations où le conflit actif s'est atténué et où des perspectives d'investissement positives en faveur de la résilience future et de la croissance sont devenues réalistes.** Dans ces situations marquées par un début de rétablissement, un soutien est généralement nécessaire pour aider à réduire les risques, à renforcer les voies émergentes vers la résilience et à bâtir activement une paix positive. La BEI voit d'importantes possibilités de s'engager dans des contextes d'après-conflit, en s'appuyant sur sa longue expérience de ces situations, conjuguée à une collaboration solide avec les partenaires locaux et mondiaux.
52. **Dans un contexte de stabilisation, le système institutionnel, le climat d'investissement et le cadre de sécurité montrent tous des signes d'amélioration.** Si les risques que des conflits violents resurgissent restent importants, l'action en faveur du développement adoptera un angle plus positif pour renforcer la résilience, se concentrera sur la reconstruction, la croissance économique, l'élargissement des capacités institutionnelles et, d'une manière générale, le soutien à une gouvernance démocratique fondée sur l'État de droit et le respect des droits humains.
53. **La BEI alignera ses investissements sur le programme indicatif pluriannuel de l'UE et ses propres domaines d'intervention prioritaires, tout en les adaptant aux possibilités d'investissement propres au contexte local.** Les priorités d'investissement viseront de plus en plus le rétablissement de la capacité de production économique. D'autres objectifs immédiats pourraient consister à faciliter les investissements privés, à soutenir la création d'emplois portée par le secteur privé et à faire progresser l'intégration économique régionale en appuyant la transition vers une situation stable. Dans certaines situations, la Banque peut aider d'autres partenaires du développement à concevoir et à mettre en œuvre des évaluations des besoins d'après-crise, des évaluations du redressement et de la consolidation de la paix ou des évaluations conjointes des dommages et des besoins, qui serviraient de base à la planification et à la coordination ultérieures de la reconstruction et de la hiérarchisation des investissements.
54. **Dans les situations de redressement, la BEI encouragera une approche sur mesure pour tirer pleinement parti de ses instruments.** Les priorités du programme indicatif pluriannuel de l'UE ou d'autres mesures (telles que des trains de mesures exceptionnelles) et les accords de collaboration et de coordination avec d'autres banques multilatérales de développement, institutions de financement du développement et organismes de développement contribueront à déterminer les domaines d'investissement prioritaires de la BEI. La Banque cherchera à renforcer son rôle de catalyseur en réunissant des partenaires financiers disposant d'un mandat explicite à l'appui du développement, notamment pour soutenir l'expansion du secteur privé. Plus globalement, la BEI visera à contribuer au développement à long terme des institutions grâce à des investissements majeurs et pérennes, afin de renforcer la résilience et l'état de préparation de ces institutions.

Réponse aux crises

55. **Les mesures de préparation et de réponse aux crises s'inscrivent à l'appui du soutien plus large de l'Union européenne à la paix et à la stabilité dans les situations de fragilité ou de conflit.** Qu'elles trouvent leur origine dans un seul ou une combinaison de facteurs de type conflit violent, déstabilisation économique, insécurité alimentaire, détérioration de l'environnement, changements climatiques, pandémie ou autre catastrophe naturelle, les crises déclenchent généralement une réponse et une aide humanitaires importantes. Comme

l'indique l'émergence du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, il est essentiel, pour produire un impact durable sur le développement, de s'attaquer aux causes profondes de la crise au sein d'une situation de fragilité ou de conflit, au-delà de la fourniture d'une aide d'urgence.

56. **La BEI effectuera des interventions urgentes lorsque les circonstances exigeront une réaction immédiate.** Dans le cadre de l'Équipe Europe, la BEI mettra à profit son portefeuille existant et son savoir-faire pour soutenir les réponses d'urgence si nécessaire et planifiera la poursuite de son engagement à long terme à l'appui d'investissements porteurs des transformations nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. Dans ces circonstances, la rapidité de réaction, la flexibilité et une gestion adaptable sont essentielles, tout comme le maintien de garanties transparentes et solides. Les mécanismes de coordination interne et externe sont indispensables à ces tâches et la BEI renforcera encore son état de préparation pour réagir aux crises de manière appropriée. L'encadré 3 présente des exemples récents de réponses apportées par la BEI à différents types de crise dans des situations de fragilité ou de conflit.

Encadré 3 – Réponses récentes de la BEI à des crises dans un contexte de fragilité ou de conflit

Guerre en Ukraine : au début du conflit, la BEI a élaboré un train de mesures de solidarité d'urgence pour l'Ukraine, en étroite collaboration avec la Commission européenne. Il s'agissait notamment de réaffecter des prêts existants et de fournir une aide immédiate en liquidités aux autorités ukrainiennes. Dans le cadre de cette série de mesures, la Banque accélère également le décaissement d'engagements supplémentaires destinés à des projets d'infrastructure. Parallèlement, la Banque élabore un plan de soutien pour le voisinage oriental et méridional de l'UE, la région concernée par l'élargissement de l'UE et l'Asie centrale, afin d'atténuer les conséquences de la crise des réfugiés et d'aider ces pays à faire face aux conséquences sociales et économiques de la guerre.

Pandémie de coronavirus : la BEI a aidé l'Union européenne à faire face aux conséquences économiques de la pandémie de coronavirus, en intensifiant avec succès un soutien important aux petites et moyennes entreprises. La pandémie a modifié le paysage financier mondial en exacerbant les besoins et les défis, et les pays en situation de fragilité ou de conflit auront du mal à financer leur redressement à l'issue de la crise du COVID-19. Les dépenses supplémentaires seront énormes pour ces pays déjà confrontés à de nombreux défis en matière de développement et aux effets croissants des changements climatiques. La BEI continuera de soutenir des projets qui remédient aux conséquences de la pandémie et améliorent la capacité des pays à réagir aux futures pandémies.

Migration forcée : la BEI poursuivra sa collaboration avec ses partenaires pour concevoir et apporter une réponse efficace aux déplacements forcés de populations à l'échelle mondiale qui touchent de nombreuses régions en situation de fragilité ou de conflit. À cette fin, elle se concentrera sur les dimensions socio-économiques, en promouvant l'acceptation et l'inclusion des personnes déplacées de force dans les communautés d'accueil et en soutenant la résilience économique des populations déplacées et hôtes par la création d'emplois. La BEI est résolue à relever les défis liés aux déplacements de populations dans les pays d'accueil, de transit et d'origine.

Piliers et domaines de mise en œuvre

57. **La stratégie sera appliquée au moyen de trois piliers, comprenant chacun différents domaines de mise en œuvre**, représentant des points d'accès concrets pour une action favorisant la vision stratégique en matière de situations de fragilité ou de conflit.

Premier pilier – Réactivité opérationnelle

Renforcer le diagnostic et l'analyse concernant les situations de fragilité ou de conflit

58. **Dans les situations de fragilité ou de conflit, la programmation d'IVDCI – Europe dans le monde sera étayée par les travaux d'analyse, de diagnostic et de préprogrammation réalisés au niveau national, régional ou thématique, ainsi que par l'analyse des conflits.** Dans le cadre de l'IVDCI, il y a lieu de mettre en œuvre les interventions par l'intermédiaire de programmes géographiques afin de favoriser la cohérence et l'efficacité. Les programmes indicatifs pluriannuels constituent l'épine dorsale de la programmation définie par l'UE en association avec un pays ou un groupe de pays en particulier. Ils définissent les domaines prioritaires, les objectifs spécifiques, les résultats escomptés, les indicateurs de résultat et les affectations financières indicatives.
59. **La BEI joue un rôle essentiel en soutenant l'élaboration et la révision des programmes indicatifs pluriannuels, notamment en appuyant l'ensemble des activités de programmation et des diagnostics nécessaires.** À cette fin, elle contribue au renforcement de l'analyse en amont en vue de garantir la complémentarité des programmes et veille à ce que, pendant la mise en œuvre, les investissements ne dévient pas des orientations politiques dans un environnement dynamique et en mutation rapide. Forte de son savoir-faire et de ses connaissances opérationnelles par pays, la BEI continuera de contribuer aux processus d'examen analytique des conflits menés par l'Union européenne dans les pays d'intervention concernés. Les activités de la BEI s'appuieront sur l'examen analytique des conflits par l'Union européenne, complété, s'il y a lieu, par son propre travail d'analyse.
60. **La Banque produit de nombreux travaux d'analyse²⁸, qui éclairent et alimentent ses opérations.** Ces différentes analyses comprennent déjà de nombreux éléments pertinents permettant de comprendre les situations de conflit et de fragilité, comme l'économie politique, l'accès au financement et aux infrastructures, l'égalité hommes-femmes, les infrastructures, etc. Elles sont produites par les équipes d'économistes ou d'experts sectoriels de la Banque, souvent en collaboration avec d'autres partenaires, comme des banques multilatérales de développement ou des institutions de financement du développement²⁹. Au cours de la mise en œuvre de la présente approche stratégique (2022-2027), la Banque s'efforcera d'optimiser l'utilisation des produits analytiques existants pour ses activités dans les situations de fragilité ou de conflit et, dans la mesure du possible, d'élargir leur portée.

²⁸ Il s'agit notamment, sans s'y limiter, de notes de crédit, de systèmes d'alerte avancée, d'études du secteur financier, d'analyses sectorielles et (ou) thématiques (par exemple sur l'économie numérique en Afrique), de rapports régionaux sur les défis et les possibilités (tels que La finance en Afrique), de l'enquête de la Banque sur les entreprises, d'enquêtes sur l'activité de prêt des banques, de l'indice de vulnérabilité économique et d'études diagnostiques par pays.

²⁹ Par exemple, les enquêtes sur les entreprises ou les études diagnostiques à l'échelle nationale.

61. **La Banque entreprendra un travail analytique plus prospectif axé sur des thèmes et des secteurs cruciaux dans certaines zones géographiques.** Dans le cadre de ses travaux visant à assurer la pérennité (au titre de l'approche en matière de durabilité et d'inclusion sociales), la BEI procédera à des analyses périodiques afin d'apporter un éclairage sur la meilleure manière de s'adapter à l'évolution des tendances lourdes et de renforcer la résilience face aux chocs imprévus dans les situations de fragilité ou de conflit. De même, elle cherchera à mieux comprendre la contribution de ses investissements aux trajectoires de sortie de la fragilité, et à apporter des preuves sur ce qui fonctionne.
62. **Sous l'égide du service d'assistance de la BEI pour la prise en compte des conflits, l'apprentissage découlant de l'application collective de la sensibilité aux conflits sera renforcé, ce qui contribuera à affiner l'approche globale.** Assurer un retour d'information et une analyse portant sur la mise en œuvre du projet et l'impact des mesures de prise en compte des conflits sur la gestion des situations de conflit (potentielles) dans le cadre du projet – notamment en lien avec les principes consistant à « ne pas nuire » et à « agir pour le bien » (par une contribution potentielle à la prévention des conflits), mais aussi en ce qui concerne le degré d'efficacité de l'intégration de ces mesures dans le cycle du projet – revêtira une importance opérationnelle cruciale. Les conclusions du service d'assistance seront complétées par des évaluations et des études ciblées qui continueront de dresser un tableau systématique de l'expérience croissante de la BEI en matière de situations de fragilité ou de conflit.
63. **En partenariat avec d'autres organismes de développement et d'investissement, la BEI s'emploiera à renforcer la disponibilité des données et la capacité d'analyse.** La contextualisation de l'action d'investissement de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit nécessite une bonne compréhension du contexte, ce qui, à son tour, exige des données fiables et des capacités d'analyse. La BEI reconnaît que les ressources humaines et financières et les profils de compétences nécessaires pour les investissements ne sauraient être strictement internes et que la collaboration avec d'autres organismes fera partie de la solution. Les partenariats seront renforcés et déployés afin de relever ensemble ces défis.

Améliorer les réponses opérationnelles

64. **La BEI tirera parti de l'évolution du paysage du financement du développement pour soutenir les investissements dans les situations de fragilité ou de conflit (voir l'encadré 4).** Elle s'efforcera d'utiliser le FEDD+ parallèlement à d'autres soutiens pour améliorer le climat d'investissement dans les pays partenaires, y compris dans les situations de fragilité ou de conflit. Recourir au FEDD+ signifie que les investissements devront être accompagnés, s'il y a lieu, de politiques et de services de conseils techniques visant à améliorer le climat d'investissement, notamment de réformes en matière de gouvernance, mais aussi de formations et d'un développement des compétences. Ces mesures porteront plus facilement leurs fruits si elles s'appuient sur une diversité de partenariats et sur une présence accrue sur le terrain. Le cas échéant, la BEI s'efforcera d'améliorer ses processus afin de faciliter ses opérations dans les situations de fragilité ou de conflit dans le cadre de BEI Monde.

Encadré 4 – Mise en œuvre opérationnelle de BEI Monde

BEI Monde mettra en œuvre les priorités de l'UE en déployant des fenêtres d'investissement spécifiques prévues dans le cadre de l'IVDCI – Europe dans le monde³⁰, dont la première, réservée aux contreparties souveraines, sera l'élément central et sera complétée par les mécanismes sur risques propres de BEI Monde³¹. BEI Monde mettra également en œuvre ces priorités avec l'appui d'autres mandats et fenêtres d'investissement.

Le cadre des mandats confiés par l'Union européenne à BEI Monde sera constitué des éléments suivants :

- les programmes géographiques prévus dans le règlement établissant l'IVDCI – Europe dans le monde, en particulier les fenêtres d'investissement spécifiques 1 à 3. La fenêtre d'investissement spécifique 1 (FIS 1) prévoit une couverture globale des risques pour les opérations avec des contreparties souveraines et certaines contreparties infra-étatiques bénéficiant de la garantie de l'État. La FIS 1 devrait être la plus importante des fenêtres d'investissement spécifiques au titre de l'IVDCI – Europe dans le monde pour la BEI et permettre des opérations souveraines à grande échelle, y compris dans les situations de fragilité ou de conflit ;
- la fenêtre d'investissement 4 du FEDD+ et le fonds fiduciaire ACP, également spécifiques à la BEI. La fenêtre d'investissement 4, qui couvrira les opérations du secteur privé dans les pays ACP, et le nouveau fonds fiduciaire pour les opérations à haut risque et à fort impact dans les pays ACP, revêtent une importance particulière pour les situations de fragilité ou de conflit ;
- une composante d'architecture ouverte du FEDD+, accessible à toutes les entités chargées de la mise en œuvre évaluée sur la base des piliers, y compris à la BEI, qui offre une garantie budgétaire de l'UE rémunérée se présentant sous différentes formes afin de faciliter un large éventail d'instruments financiers (prêts, fonds propres) avec des contreparties privées et infra-étatiques.

Le Plan d'activité du Groupe BEI prévoit une augmentation progressive des financements dans le cadre de BEI Monde, dont le montant global passerait de 9,6 milliards d'EUR en 2022, à 10,1 milliards d'EUR en 2023 puis à 10,6 milliards d'EUR en 2024³². Une part importante d'activités à plus haut risque et de mandats est incluse.

³⁰ Des informations complètes sur la structure, les objectifs et les volumes de l'IVDCI – Europe dans le monde sont disponibles sur le site web suivant : [Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – L'Europe dans le monde – Performance | Commission européenne \(europa.eu\)](#)

³¹ Les opérations de BEI Monde seront menées dans le cadre de fenêtres approuvées périodiquement par le Conseil des gouverneurs conformément à l'article 16 des statuts de la Banque.

³² [Plan d'activité 2022-2024 du Groupe BEI](#)

65. **Afin de conférer à son action le plus grand impact dans les situations de fragilité ou de conflit, la BEI mettra davantage l'accent, d'un point de vue opérationnel, sur les liens entre la fragilité, les conflits et d'autres thèmes concernant le développement, comme l'égalité hommes-femmes, les changements climatiques ou encore les migrations et les déplacements forcés, y compris dans des situations de crise.** Plusieurs moyens d'y parvenir s'offrent à elle :

- **La Banque s'appuiera sur son expérience de la gestion des crises à ce jour et s'emploiera à améliorer sa capacité à réagir tant au niveau international que local.** Les situations d'urgence soudaine et, par la suite, les plans de redressement nécessaires sont, par définition, difficiles à prévoir et à programmer. Néanmoins, il est possible d'obtenir de bons résultats en préparant et en renforçant la capacité de réaction d'une organisation. Pour cela, il y a lieu notamment de définir des protocoles pour les situations d'urgence, de mettre en place un groupe de travail spécifique chargé de faciliter la coordination des actions entre les services de la Banque, et d'élaborer des scénarios et un plan d'action à court et à long terme.
- **La Banque s'appuiera sur son portefeuille de projets actuel intégrant la dimension du genre pour promouvoir davantage l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation économique des femmes dans les situations de fragilité ou de conflit.** SheInvest, l'initiative de la BEI visant à soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation économique des femmes en Afrique, est à souligner. La BEI a mobilisé plus de 2 milliards d'EUR d'investissements sexospécifiques depuis le début de l'initiative fin 2019, libérant ainsi un potentiel de transformation commerciale et sociale indispensable. Dans le cadre de SheInvest et d'autres initiatives, la BEI encouragera des investissements tenant compte des conflits et de la dimension du genre et étudiera de nouvelles possibilités d'intervenir dans ce domaine.
- **La BEI mettra davantage l'accent sur les liens entre les changements climatiques, les conflits, les situations de fragilité, les migrations et les déplacements forcés, qui présentent des possibilités de générer des retombées positives en matière de développement, conduisant à des sociétés plus stables et plus pacifiques.** Dans le cadre de ses activités à l'extérieur de l'Union européenne, la Banque accordera une attention particulière aux incidences socio-économiques attendues des politiques liées aux changements climatiques dans les situations de fragilité ou de conflit. Conformément à son plan pour l'adaptation aux changements climatiques³³, la BEI axera son soutien sur les mesures de renforcement de la capacité d'adaptation des populations exposées au risque de déplacement forcé en raison de chocs climatiques futurs ou de phénomènes de plus lente évolution. La Banque entend également renforcer la résilience des communautés urbaines et rurales qui accueillent un grand nombre de réfugiés, de migrants ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et le soutien aux villes et économies qui font face à une pression accrue sur leurs ressources et leurs services d'infrastructure limités.

³³ [Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques : soutenir la stratégie de l'UE pour l'adaptation afin de renforcer la résilience face aux changements climatiques.](#)

- **La BEI s'appuiera sur sa contribution à la résilience à long terme, qui a été mise en place avec succès et validée.** L'initiative Résilience économique (IRE) a atteint son objectif d'augmentation des financements octroyés par la BEI de 6 milliards d'EUR dans les régions du voisinage de l'UE, grâce à des investissements dans les infrastructures essentielles, la création d'emplois et l'appui financier aux PME, contribuant ainsi à la résilience des pays d'accueil, des zones de transit et des pays d'origine, dans le but de mieux les équiper pour faire face aux chocs futurs. En 2021, la BEI s'est dotée d'une approche opérationnelle nouvelle et élargie en matière de migrations et de déplacements forcés, y compris dans les situations de fragilité ou de conflit.
66. **La Banque mobilisera des solutions faisant appel à des financements tant publics que privés pour soutenir le développement du secteur privé dans les situations de fragilité ou de conflit.** Elle s'efforcera de faciliter le montage de projets bancables en fournissant des financements, des conseils et une assistance technique aux PME et aux entreprises locales, principalement par l'intermédiaire d'établissements financiers. La BEI ciblera les investissements du secteur privé ayant une forte additionnalité et un impact élevé, en démontrant sa proposition de valeur fondée sur son expertise en matière de structuration financière, sa capacité de prise de risque et son aptitude à mobiliser des financements à des conditions qui sont, en règle générale, difficiles à obtenir sur ces marchés.
67. **La Banque a l'intention de cibler de manière stratégique ses instruments de prêt et ses autres instruments en vue d'obtenir un impact maximal, et de panacher ses fonds avec d'autres sources de financement³⁴ dans les situations de fragilité ou de conflit.** Elle s'efforcera d'utiliser et de renforcer l'analyse existante en amont, de consulter les partenaires et les parties prenantes et envisagera le recours à une série de conditions de financement permettant de mettre en œuvre des approches différenciées capables de maximiser l'impact sur le développement. La Banque s'efforcera d'octroyer des financements concessionnels, dès lors qu'ils sont disponibles, dans les situations de fragilité ou de conflit, dans le cadre de ses investissements spécifiques, et de proposer son soutien en amont à des clients qui ne sont pas encore en mesure de monter des projets bancables.
68. **Le service d'assistance de la BEI pour la prise en considération des conflits aide le personnel à traduire en actes la prise en compte des conflits.** Il aide la BEI à évaluer les risques et les possibilités liés au contexte, et recommande certains ajustements sur le plan de la conception et (ou) de la mise en œuvre destinés à rendre les projets plus sensibles aux conflits. Afin de renforcer l'intégration de la sensibilité aux conflits dans l'instruction et le suivi des projets, la Banque mettra au point des outils de soutien à l'application de l'approche tenant compte des conflits dans ses opérations dans les situations de fragilité ou de conflit.

³⁴ Il pourra s'agir notamment de cofinancements avec d'autres institutions de financement du développement, de panachage de ressources ou de subventions accordées par la Commission européenne ou des donateurs. L'affectation des garanties FEDD+ et des aides non remboursables complémentaires au titre de l'IVCDCI – Europe dans le monde sera basée sur les documents de programmation pertinents et les priorités correspondantes et tiendra compte des réalités et besoins spécifiques de chaque pays ou région partenaire.

Gérer les risques dans les situations de fragilité ou de conflit

69. **La complexité du contexte en matière de risques dans les situations de fragilité ou de conflit et l'absence fréquente de données et de diagnostics solides tendent à alimenter la perception d'un risque élevé.** Une meilleure compréhension du contexte et davantage de données et d'analyses disponibles sont susceptibles d'offrir une vision plus précise des risques. En particulier, il est souvent nécessaire de mieux cerner les possibilités d'atténuer et de réduire activement les risques grâce à un soutien efficacement ciblé. En partenariat avec d'autres organismes de développement et d'investissement, la BEI s'efforcera d'améliorer la disponibilité de données et d'analyses concernant différents types de risques.
70. **Les risques ne sont pas identiques pour toutes les parties prenantes d'un même investissement et diffèrent d'une région et d'un secteur à l'autre.** Différents groupes dans la société et différents partenaires dans les situations de fragilité ou de conflit sont confrontés à différents types de risques. Il est essentiel de comprendre l'incidence des différents risques financiers et non financiers sur différents groupes de la société, pour pouvoir structurer les projets d'investissement et leurs modalités d'accompagnement, notamment en ce qui concerne la réinstallation, la prise de décision inclusive ou le montage financier de l'investissement, ou pour saisir l'influence des projets sur les risques de fragilité et de conflit. Les risques varient également en fonction de la zone géographique et du secteur. Tous les secteurs ou régions ne sont pas exposés de la même manière aux risques de fragilité et de conflit. Cela signifie que l'analyse des risques doit pouvoir s'appuyer sur un niveau de détail adéquat. Si nécessaire, la BEI renforcera ses outils normalisés de gestion des risques.
71. **La Banque reconnaît que le fait de travailler davantage dans des situations de fragilité et de conflit multipliera les risques. Toutefois, le corollaire pourrait être des gains plus élevés en matière de développement.** La BEI continuera d'élaborer et de renforcer des lignes directrices appropriées en matière de gestion des risques afin de préserver les investissements et d'atténuer le risque que les objectifs y associés ne soient pas atteints. Elle s'efforcera également de mettre au point de nouveaux outils qui aideront à partager les risques financiers, à réduire les risques associés aux projets et à repérer les lacunes en matière de développement auxquelles le secteur privé pourrait apporter des solutions. En utilisant les options disponibles dans le cadre du FEDD+, elle envisagera des instruments et des structures susceptibles de contribuer à atténuer les risques, comme les innovations en matière de microfinance, le panachage de ressources et les garanties.

72. **La Banque s'efforcera de déployer de manière stratégique ses services d'assistance technique** et de conseil afin de renforcer la propension à investir, en vue d'accroître les investissements dans les situations de fragilité ou de conflit. En travaillant directement ou au moyen d'accords de partenariat renforcés, la BEI dotera ces pays en situation de fragilité ou de conflit des connaissances nécessaires pour relever les défis et saisir les possibilités d'investissement. L'assistance technique est nécessaire non seulement pour les travaux préparatoires, mais aussi pour soutenir le décaissement des fonds et réussir la mise en œuvre des projets. C'est la raison pour laquelle la BEI tâchera, dans la mesure du possible, de travailler avec des partenaires, comme les agences des Nations unies, déjà fortement implantés sur le terrain. L'accès à une assistance technique supplémentaire au titre de l'IVCDI sera examiné au cas par cas. Afin de réduire les coûts de transaction, la Banque cherchera dans la mesure du possible à mettre en place des enveloppes d'assistance technique couvrant des domaines thématiques.
73. **Une assistance technique est nécessaire pour répondre aux exigences d'opérations souvent plus sophistiquées, réalisées dans des contextes complexes. Elle sert également à atténuer le niveau plus élevé de risques associés aux projets et à la performance en lien avec les situations de fragilité ou de conflit.** Dans ces situations, où les possibilités de mobilisation du secteur privé peuvent être limitées pour des motifs commerciaux, notamment lorsqu'il s'agit d'inclure des segments plus éloignés et mal desservis de la population, la Banque s'efforcera de contribuer à un environnement propice à l'investissement du secteur privé dans des domaines spécifiques, en ayant comme objectif à moyen terme de créer des possibilités d'investissement. Cela peut passer par la fourniture de conseils et d'assistance technique aux PME et aux entreprises locales (emprunteurs et bénéficiaires finals), en mettant l'accent en particulier sur le soutien aux entreprises détenues par des femmes.
74. **La BEI dispose d'un certain nombre de possibilités de soutien dans les situations de fragilité ou de conflit dans le cadre des fonds fiduciaires existants.** Elle a mis en place la Plateforme de partenariat pour les fonds en tant que nouveau cadre de gestion des fonds des donateurs³⁵. Elle gère également plusieurs fonds fiduciaires³⁶ créés auparavant. La plupart de ces fonds fiduciaires soutiennent des solutions de financement innovantes et à fort impact dans le monde entier, y compris dans de nombreuses situations de fragilité ou de conflit. En fonction de la demande et des besoins opérationnels, la Banque peut envisager des options supplémentaires en matière de fonds fiduciaires, y compris concernant les activités de soutien à la prévention des conflits, au renforcement de la résilience, au redressement et à la consolidation de la paix dans les situations de fragilité ou de conflit. Toute nouvelle conception de fonds fiduciaires spécifiques devrait garantir un soutien qui soit ciblé, circonscrit et axé sur des résultats spécifiques.

³⁵ Les fonds que regroupe cette plateforme sont les suivants : le Fonds pour l'initiative Résilience économique, le Fonds pour l'inclusion financière, le Gap Fund, le Fonds pour l'hydrogène vert, le Fonds Initiative internationale pour le climat, la Plateforme du financement climatique Luxembourg-BEI et le Fonds pour le secteur de l'eau.

³⁶ Il s'agit notamment du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental et du Fonds fiduciaire de la FEMIP, pour lesquels elle sollicite la reconstitution de la dotation auprès des donateurs existants et potentiels. La BEI gère également le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, actuellement en phase de dénouement, mais dont deux enveloppes représentant le produit des opérations précédentes sont réservées à son usage exclusif. En outre, la Commission européenne et la BEI mettent en place un fonds fiduciaire pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui se concentrera sur les opérations de financement à haut risque et à fort impact dans les pays ACP, et inclut les prêts destinés aux situations de fragilité ou de conflit.

Deuxième pilier – Cadre institutionnel

Renforcement des capacités

75. **La création de BEI Monde est fondamentale pour renforcer l'engagement de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit.** La gouvernance de BEI Monde reposera sur une structure d'organisation spécifique et une forte association des acteurs du développement³⁷. La BEI renforcera sa présence locale à l'extérieur de l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise, les connaissances et les contacts locaux, ce qui passera notamment par un recours plus large à des agents recrutés sur place et la création de pôles régionaux. Ces nouveaux pôles régionaux et le renforcement de la présence locale permettront de mieux comprendre le contexte local et de mieux adapter les produits de la BEI. Dans la mesure du possible, la présence de la BEI dans les pays concernés sera implantée au sein des délégations de l'UE afin de renforcer les synergies avec les partenaires de l'UE.
76. **Les bureaux extérieurs hors Union européenne de la BEI devraient renforcer leur présence locale sur le plan des effectifs ainsi que le niveau et l'étendue de leurs compétences techniques.** La BEI pourra ainsi mieux s'engager dans le déploiement des programmes de développement de l'UE. Une présence locale renforcée permettra d'améliorer la visibilité de la BEI en tant qu'acteur clé du développement en dehors de l'Union européenne, de renforcer l'alignement avec les politiques de l'UE et de contribuer à une relation et une coopération plus étroites et plus solides avec les délégations de l'UE et d'autres partenaires de l'Équipe Europe. À mesure que sa présence locale sera renforcée, la BEI s'efforcera de former et de déployer du personnel possédant de l'expérience et des connaissances en matière de situations de fragilité ou de conflit.
77. **L'un des atouts de la Banque réside dans ses connaissances techniques sectorielles dans un large éventail de domaines utiles pour atteindre les ODD.** Ses compétences couvrent notamment les domaines de la mobilité, de l'énergie, de la santé, du numérique, de l'éducation, du logement, de l'innovation des PME, des industries, du développement urbain, de la gestion de l'eau, de l'agriculture et de l'économie circulaire. Il sera possible de tirer parti de plusieurs de ces domaines de connaissances dans les situations de fragilité ou de conflit, en mettant notamment l'accent sur le thème transversal du climat, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Feuille de route de la banque du climat, ainsi que sur d'autres grands thèmes du développement comme l'égalité hommes-femmes, l'inclusion ou la lutte contre la pauvreté.
78. **Le renforcement des capacités du personnel à travailler dans les situations de fragilité ou de conflit sera l'un des principaux domaines d'amélioration dans le cadre de la présente approche.** Au fil des ans, la Banque a mis au point un programme de formation sur mesure concernant la sensibilité aux conflits destiné à son personnel : plus de 350 chargés d'opérations ont suivi cette formation depuis 2017. L'offre sera réexaminée et une approche globale du développement des capacités internes sera mise en œuvre.

³⁷ Les travaux d'élaboration de stratégies et de modalités opérationnelles spécifiques pour BEI Monde se poursuivent.

79. **Dès lors que cela est possible et pertinent, la Banque s'efforcera de renforcer ses ressources humaines avec le personnel spécialisé adéquat.** Le renforcement des effectifs est important pour garantir des compétences suffisantes en interne dans le domaine de la fragilité et des conflits. Il s'agirait de pouvoir compter aussi bien sur du personnel spécialisé dans les conflits et la fragilité que sur des spécialistes des investissements axés sur l'impact dans les situations de fragilité ou de conflit.
80. **Les capacités internes doivent être complétées par des ressources externes.** La BEI intervient dans un grand nombre de contextes variés. Il serait inconcevable et économiquement irrationnel de réunir en interne toutes les compétences, aptitudes et connaissances potentiellement requises. Les capacités internes seront donc complétées par la passation de marchés de services de conseil en fonction de la demande, et par des partenariats solides avec des organismes disposant de connaissances, d'aptitudes et de profils de compétences complémentaires voire d'une plus forte implantation au niveau national.

Améliorer la mesure de l'impact et l'apprentissage

81. **La Banque s'efforcera de développer davantage les outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage à partir de ses engagements dans les situations de fragilité et de conflit.** La BEI a mis au point une méthodologie permettant de prendre en compte de la contribution des projets à la réalisation des ODD, en veillant à ce que les différents éléments de données soient recensés³⁸. Des travaux supplémentaires pourraient affiner le recensement des contributions de la BEI à la réalisation de l'ODD 16. En s'appuyant sur son Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact, la BEI améliorera le suivi de son impact sur le développement dans les situations de fragilité ou de conflit, afin de mieux saisir la contribution de la BEI à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au redressement. Des études de cas plus systématiques portant sur ses projets phares et ses expériences opérationnelles instructives dans les situations de fragilité ou de conflit contribueront également à l'apprentissage institutionnel sur ce thème.
82. **La BEI donnera la priorité à la mise en place d'une base de connaissances solide visant à renforcer son expertise en matière de lutte contre les conflits et la fragilité par l'octroi de prêts, le panachage de ressources et la prestation de conseils.** Jusqu'à présent, la BEI a fait preuve d'une approche systématique de nature essentiellement thématique ou sectorielle à l'égard de l'apprentissage lié à ses opérations dans les situations de fragilité ou de conflit. Cette approche ne tenait pas spécifiquement compte de la dimension de fragilité. À l'avenir, un apprentissage fondé sur des données probantes et une réflexion continue sur les approches permettant à la BEI de contribuer le plus efficacement possible à la prévention des conflits, au renforcement de la résilience, au redressement et à la consolidation de la paix seront essentiels. À cette fin, la Banque se dotera d'une approche exhaustive de la gestion des connaissances concernant la mise en œuvre de la sensibilité aux conflits dans ses opérations dans les situations de fragilité ou de conflit.

³⁸ [Rapport 2020 de la BEI sur l'impact](#)

83. **Dans les situations de fragilité ou de conflit, la BEI s'appuiera également sur une capacité de suivi et d'alerte précoce de l'Union européenne.** En outre, au-delà des différences de contexte, des situations de forte volatilité dans lesquelles des opérations sont en cours peuvent justifier l'élaboration de plans d'urgence visant à faire face aux perturbations probables des plans d'activité et aux menaces pesant sur les investissements. Dans certaines circonstances, il pourrait être utile pour la BEI, l'Union européenne et d'autres partenaires de conduire un exercice commun de planification de scénarios afin de modéliser une série de réponses plus complète et plus approfondie.
84. **La Banque s'engage à faire évaluer la mise en œuvre de la présente approche stratégique par son équipe d'évaluation dans un délai de cinq ans.** Dans l'intervalle, elle s'efforcera systématiquement : de tirer les enseignements des plaintes soumises au Mécanisme de traitement des plaintes de la BEI à la suite d'opérations dans des situations de fragilité ou de conflit ; de faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage conjoint avec d'autres banques multilatérales de développement, institutions de financement du développement et partenaires ; et de rassembler davantage d'éléments probants sur l'incidence de l'approche tenant compte des conflits sur les opérations et les activités.

Renforcement des communications sur les situations de fragilité ou de conflit

85. **La Banque encouragera les communications internes et externes autour de la mise en œuvre de la présente approche stratégique.** Des communications stratégiques sur mesure sont vitales pour l'approche de la Banque dans les situations de conflit ou de fragilité, notamment pour mobiliser un soutien financier destiné à ses opérations et activités. Les communications seront pleinement intégrées dans la mise en œuvre de l'approche stratégique et feront l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'elles correspondent aux objectifs plus larges et produisent les effets escomptés. La gestion des attentes constituera un élément important de la présente approche.

Troisième pilier – Partenariats stratégiques

86. **Reconnaissant que des partenariats constructifs sont cruciaux pour accroître son impact sur le développement dans les situations de fragilité ou de conflit, la BEI s’efforcera de renforcer et de développer ses partenariats en ce qui concerne certaines zones géographiques ou des thèmes spécifiques.** La nature complexe et interdépendante des défis en matière de développement, en particulier dans les situations de fragilité ou de conflit, nécessite une action menée simultanément dans différents secteurs et autour de thèmes divers, dont la sécurité. Il est donc essentiel de nouer des partenariats avec des organismes présents sur place qui disposent de compétences et de capacités complémentaires. La BEI travaillera en étroite collaboration avec d’autres composantes de l’Union européenne et renforcera sa collaboration avec les acteurs de l’aide humanitaire, du développement et de la paix qui soutiennent des progrès durables dans les situations de fragilité ou de conflit. La BEI s’efforcera de recenser les obstacles à un partenariat fructueux et d’y remédier, notamment en aidant les partenaires à se familiariser avec ses politiques et procédures.
87. Revêtiront une importance particulière les partenariats avec : i) l’Union européenne et l’approche de l’Équipe Europe ; ii) les autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement ; iii) les Nations unies et d’autres agences internationales ; iv) la société civile et le milieu universitaire, ainsi que v) les partenariats dans les pays où la BEI investit.

L’UE et l’approche de l’Équipe Europe

88. **Des partenariats clés avec d’autres acteurs de l’UE sont renforcés grâce à l’approche de l’Équipe Europe.** La BEI participe à 98 des 150 initiatives au total de l’Équipe Europe en cours³⁹. Préconisé dans le cadre de l’IVCDCl, le renforcement de l’approche de l’Équipe Europe dans le domaine des conflits, de la consolidation de la paix et du développement est essentiel pour l’efficacité et l’efficacités des investissements de la BEI dans les situations de fragilité ou de conflit, moyennant l’adoption d’une démarche intégrée en matière de prévention des conflits et d’une responsabilité partagée entre les institutions. Pour des domaines comme le soutien aux investissements stratégiques, la coordination sur le terrain et les dispositifs d’intervention d’urgence, cela revêt un caractère essentiel. En outre, le statut de la BEI en tant que banque de l’UE souligne également l’importance d’une collaboration étroite avec le SEAE, ECHO et d’autres acteurs de l’UE dans le domaine du développement et au-delà. Le principe de la primauté des politiques concerne tous les acteurs engagés dans la promotion de l’action extérieure de l’Union européenne et de la politique étrangère et de sécurité commune.

³⁹ 89 sur les 130 initiatives concernant les régions relevant de la DG INTPA, et 9 sur les 20 qui relèvent de la DG NEAR.

Banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement

89. **La BEI entretient des partenariats solides avec d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement, notamment des banques bilatérales d'investissement, au moyen de différents cadres et modalités, comme les initiatives de délégation réciproque.** Tout particulièrement dans les situations de fragilité ou de conflit, les partenariats opérationnels avec d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement, notamment les institutions européennes de financement du développement, à travers des plateformes de cofinancement ou des accords de financement parallèles, facilitent les investissements stratégiques et l'harmonisation des priorités en matière de développement. Un exemple en est le plan d'action de partenariat commun avec la Banque africaine de développement pour accélérer le développement en Afrique, signé en 2021⁴⁰. Un dialogue actif et permanent avec d'autres banques multilatérales de développement et (ou) institutions de financement du développement permet à la BEI d'échanger des connaissances et des expériences dans le domaine des situations de fragilité ou de conflit. Des initiatives concrètes à mener conjointement avec d'autres banques multilatérales de développement et institutions de financement du développement seront envisagées à l'échelle des pays en situation de fragilité ou de conflit.

Nations unies et autres agences internationales

90. **La BEI a mis en place une série de modalités de coopération et conclu des accords de collaboration avec plusieurs agences des Nations unies et d'autres organisations internationales.** Dans la mesure du possible, la BEI s'efforcera de compléter le partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise, ainsi que les nouvelles priorités élargies pour la période 2022-2024. Ces priorités visent à répondre plus efficacement à l'évolution du paysage des menaces et aux défis transversaux tels que les changements climatiques, les technologies de rupture et la désinformation, ainsi que les conséquences de la pandémie mondiale de coronavirus.

91. **L'attention accrue portée au programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité et l'intensification des efforts conjoints des Nations unies et de l'UE consacrés au programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité présentent également un intérêt pour les travaux de la BEI.** Celle-ci poursuivra la mise en œuvre des accords existants avec un certain nombre d'agences des Nations unies, comme le PNUD, le PNUE, l'UNOPS et l'Unicef. Les partenariats avec ces agences sont particulièrement importants pour : mieux comprendre le contexte spécifique dans lequel la BEI investit ; élargir la palette d'instruments disponibles pour un déploiement conjoint dans des contextes spécifiques ; et permettre une réponse collective aux crises et autres situations d'urgence.

⁴⁰ <https://www.eib.org/fr/press/all/2021-027-african-development-bank-eib-sign-joint-partnership-action-plan-to-fast-track-development-in-africa>

92. **La Banque est attachée à un dialogue constructif avec les parties prenantes et considère la société civile comme une actrice importante et une partenaire potentielle dans les situations de fragilité ou de conflit.** La participation active et inclusive des organisations de la société civile dans le cadre des investissements soutenus par la BEI peut apporter une valeur ajoutée, notamment dans les situations de fragilité ou de conflit où les entités publiques ne jouent qu'un rôle limité, voire nul, dans la prestation des services.⁴¹ La Banque poursuivra son engagement dans les processus de prévention des conflits, de redressement économique et de consolidation de la paix, et continuera d'étudier des possibilités de coopération concrète avec la société civile dans les situations de fragilité ou de conflit, notamment avec les organisations de femmes. Elle s'efforcera de tirer parti de ses partenariats avec la communauté climatique et scientifique afin d'aider les populations à mieux se préparer et à mieux réagir en prévision des chocs futurs.

Partenariats au niveau national

93. **Les partenariats dans les pays où la BEI investit couvrent tous les partenaires décrits ci-dessus ainsi que le secteur public national.** Les engagements des États en faveur des réformes sont essentiels pour les progrès dans les situations de fragilité ou de conflit. Si des partenariats mondiaux plus larges avec la communauté internationale sont primordiaux, les partenariats avec les mêmes organismes dans certains pays sont tout aussi importants. La BEI s'associe souvent avec d'autres banques multilatérales de développement et (ou) institutions de financement du développement ou encore avec des agences des Nations unies en vue de mettre en œuvre et de financer conjointement des opérations. C'est à travers ces partenariats à l'échelle nationale que des dispositifs de coopération plus opérationnels et pratiques prennent forme, par exemple, au moyen de mécanismes de partage des connaissances et d'analyse, de structures de consultation ou de modalités pour la mise au point et le soutien d'actions communes ou parallèles.
94. **Si les accords de partenariat sont importants quel que soit le type de fragilité ou de conflit, la collaboration dans la réponse à la crise est particulièrement cruciale pour garantir la fourniture la plus efficace et efficiente possible d'un soutien d'urgence.** Ce soutien repose sur une compréhension commune des besoins et, dans l'esprit du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, va au-delà de l'aide immédiate salvatrice, en s'attaquant aux facteurs sous-jacents et aux causes profondes de la crise. Lorsque cela est pertinent pour ses activités dans un contexte de fragilité spécifique, la BEI cherchera à participer – directement ou par l'intermédiaire des partenaires de l'UE – à la conception et à la mise en œuvre des évaluations des besoins résultant d'une crise, des évaluations dans le domaine du redressement et de la consolidation de la paix, ainsi que des évaluations conjointes des dommages et des besoins, afin de partager l'analyse du ou des problèmes, de coordonner la répartition des tâches, et de définir des modes de collaboration opérationnelle et de financement à même de relever les défis. La BEI reconnaît et apprécie l'importance du dialogue et des partenariats au niveau local dès lors qu'ils apportent une valeur ajoutée à la mise en œuvre sur le terrain.

⁴¹ La norme 2 sur le dialogue avec les parties prenantes dans le Cadre de durabilité environnementale et sociale de la BEI précise les exigences applicables aux promoteurs en matière de dialogue avec les populations locales et les organisations de la société civile.

Perspectives

95. **L'approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit vise à renforcer sa contribution aux objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne liés à la prévention des conflits, à la paix et à la stabilité, ainsi que sa capacité à agir rapidement en cas de crise, dans le cadre de son modèle économique et de ses mandats.** Elle s'appuie sur la proposition de valeur de la BEI en tant que bailleuse de fonds de premier plan qui s'associe à des partenaires pour relever les principaux défis en matière de développement dans les situations de fragilité ou de conflit. L'approche stratégique reflète le mode de travail de la Banque et sa capacité à soutenir les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des projets. Les améliorations prévues au titre des piliers de mise en œuvre contribueront à renforcer l'identification et la mise en œuvre de projets à impact tenant compte des conflits. Les accords de partenariat renforceront les possibilités de collaboration avec d'autres partenaires du développement et la poursuite d'un engagement constructif dans l'esprit du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.
96. **BEI Monde mobilise les ressources, les connaissances et les réseaux de la BEI pour ses opérations à l'extérieur de l'Union européenne. Sa structure favorise des partenariats solides et ciblés au sein de l'Équipe Europe.** La présente approche stratégique aidera BEI Monde à mieux promouvoir les objectifs de l'action extérieure de l'UE dans les situations de fragilité ou de conflit, que sont notamment la paix et la sécurité, l'action en faveur du climat et la résilience économique, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes, et l'assistance accrue aux collectivités défavorisées. Forte de cette approche et soutenue par des mandats spécifiques de l'Union européenne, BEI Monde est prête à renforcer son impact sur le développement dans les situations de fragilité ou de conflit.
97. **L'expérience de la BEI, comme celle des organisations homologues, montre que les solutions universelles ne sont pas efficaces dans les situations de fragilité ou de conflit et que la complexité des différents contextes exige des pratiques de gestion adaptative.** Cela a une incidence sur la conception des investissements, la mise en œuvre des normes environnementales et sociales, la définition du cadre des procédures et le suivi des projets dans leur contexte. La présente approche stratégique expose les principaux éléments permettant de renforcer les dispositions internes et les accords de partenariat qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs susmentionnés et seront encore étoffés dans les années à venir.
98. **L'approche stratégique servira de base à un plan de mise en œuvre interne par étapes qui sera élaboré ultérieurement.** Le plan de mise en œuvre définira plus avant les mesures spécifiques à prendre, leur ordre de priorité et leur planification.

Approche stratégique de la BEI en matière de fragilité et de conflit



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org